

TRELIUVAN

Bulletin municipal • Mai 2019



Troisième cérémonie citoyenne pour les jeunes électeurs



Dédicaces de l'auteur de Max et Lili



Dispositif argent de poche avec les jeunes de 16-17 ans

n° 160

SOMMAIRE

BULLETIN N° 160

Fête Nationale du 13 Juillet 2019 2

Numéros utiles 2

Editorial du Maire 3

Informations municipales 4

Compte-rendu

des conseils municipaux 4 - 7

Travaux réalisés 7

Budget 2018 -2019 8

Urbanisme 9

Aménagement d'un espace bien-être 9

Commémoration du 8 mai 1945 10

Ecole Jean Ferrat 10

Activités - Gestes pour l'environnement 11

Echos de l'Ecole Jean Ferrat 11

3^{ème} cérémonie citoyenne 12

Après-midi «jeux» intergénérationnel 12

L'auteur de Max et Lili en dédicaces 12

Le dispositif «argent de poche» 13

Noces d'Or 14

Etat civil 14

15^e Salon des Artistes 15

Concours maisons fleuries 15

Actions du CCAS 16 -17

Conférence «Conduite seniors» 16

Les bons réflexes

contre les cambriolages 17

Accueil de loisirs été 2019 18

Calendrier des fêtes 18

Associations sportives et culturelles 19

Associations de Trélivan 19

Association Trélivan Téléthon 19

Les amis du Val Drouet 20

Association

Genêts - Bruyères - Korrigans 21

Trélivan Animation 21

Club VTT/Cyclo de Trélivan 22

Moto club Trélivan 22-23

A.S. Trélivan Football 23

Association Fleur de Blé Noir 24

Comité de jumelage 24

Gymnastique féminine 25

Amicale des anciens combattants 26

Amicale laïque de Trélivan 27

Informations pratiques 28

Travaux de bricolage et jardinage 28

Votre jardin sans pesticides 28

Environnement - Tri sélectif 29

L'assurance maladie 30

Conseil de développement 31

Opération tranquillité vacances 32

Seniors, les bons réflexes 33

Recensement militaire 34

Relais parents - assistants maternels 34

Prévention des addictions 34

Les eaux de Dinan 35

Risques de feux de végétation 35

Lutte contre de bruit du voisinage 36

L'association Steredenn 36

Information prévision canicule 37

Démarches administratives 38

Documents pour passeports

et cartes d'identité 39

Mémo 40

VENEZ PARTICIPER À LA SOIRÉE DE LA FÊTE NATIONALE

Le comité Loisirs et Culture Trélivannais (CLCT) et la municipalité vous invitent le samedi 13 juillet à partir de 19h30 à la soirée :

MOULES FRITES*

suivie d'un BAL POPULAIRE, Salle Clément ADER et du traditionnel feu d'artifice.



* Repas 11 €
comprenant :

Kir
Moules ou
Jambon Frites
Fromage
Dessert
Café

(boisson non comprise)

Vente des cartes à la mairie, à la boulangerie Damelin court et au bar «Le Trélivan»,

à partir du lundi 24 juin jusqu'au mardi 9 juillet 2019.

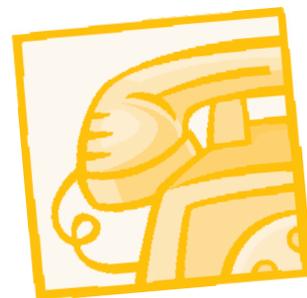
Si vous désirez manger sur la même table que vos parents ou amis, nous vous conseillons d'acheter vos cartes sous le même nom de famille.

Marie-Claire BOTREL, adjointe à l'animation communale

Nous souhaitons la bienvenue à **Madame Klervia GAUDIN**, Ostéopathe, installée au 22 rue des Pruniers et à **Madame Anna DALLA COSTA**, médecin généraliste, installée au cabinet médical, 21 bis rue des Clairettes.

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 02 96 39 16 31 - Site de la commune : www.trelivan.fr
- Ecole Jean Ferrat 02 96 85 41 46
- Ecole Mosaïque de Léhon : Maternelle 02 96 39 32 16 - Élémentaire 02 96 39 12 36
- Dinan Agglomération : 8 Bd Simone Veil - 22100 Dinan - Tél. 02 96 87 14 14
- Circonscription de solidarité départementale de Dinan : 02 96 85 81 60 (pour contacter une assistante sociale)
- SAMU - Urgences médicales : 15
- Pompiers : 18 / 112 (d'après un portable)
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22
- Police secours : 17
- Urgences Gaz : 0810 433 022
- SOS Enfance maltraitée : 119
- ALMA 22 (Allô Maltraitance des personnes âgées) : 02 96 33 11 11
- Violences conjugales : 3919
- ACCUEIL DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES
S'adresser à l'Espace femmes : 1, route de Dinard - 22100 DINAN
Tél : 02 96 85 60 01 ou : 02 96 85 60 02.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie, de préférence enregistrés sur une clé USB ou sur une disquette sous WORD ou autre support actuel (internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs.

Merci de votre compréhension.

Directeur de la publication : Claude LE BORGNE

Comité de rédaction : Marie-Claire BOTREL - Gérard BRIAND - Guy LE PROVOST - Michel PELHATRE - Annie RAULT - Didier YVART



Bien vivre ensemble

Le bien vivre ensemble suppose que chacun revienne à des principes simples, respect de l'autre, du dialogue et de la tolérance. C'est un fondement de notre république. Sur les frontons des bâtiments publics, nous retrouvons trois mots : «Liberté – Égalité – Fraternité», c'est le bien vivre ensemble. La liberté et l'égalité sont des droits, la fraternité est un devoir.

On doit respecter l'autre, dans tous les domaines de la vie. Je veux dans ces quelques lignes, attirer votre attention sur trois domaines.

Tout d'abord, **l'environnement**. Régulièrement mon attention est attirée par certains d'entre vous pour me signaler des comportements condamnables, la presse s'en fait régulièrement écho : les dépôts sauvages de déchets, on les trouve :

- Au pied des conteneurs sur les espaces propreté;
- Dans les bois et les champs;
- Au bord des chemins et des routes.

Ils se composent de sacs poubelles, de boîtes en carton, de bouteilles de verre et de plastique, de vieux vêtements, de tontes de pelouses, etc...

Régulièrement les employés des services techniques interviennent pour nettoyer. Pourtant la collectivité assure l'enlèvement et la collecte de ces déchets :

- Au porte à porte pour les poubelles et les sacs jaunes;
- Aux points propreté pour le verre;
- Dans les déchetteries pour les encombrants et les déchets verts.

Souvent «on» me dit : oui mais il faut un véhicule pour se rendre aux points propreté ou à la déchetterie, n'en faut-il pas un pour mettre ses déchets au bord des routes et des chemins ?

Autre point, **la vitesse**, en particulier où il y a des enfants dans les lotissements et les résidences. Des dispositions ont été prises par la collectivité :

- Limitation de la vitesse à 50 Km/H en agglomération;
- Pose de ralentisseurs et limitation de la vitesse à 30 Km/H;
- Création de chicanes.

Souvent ces dispositifs sont décriés, c'est vrai qu'ils ont un coût, mais il en va de notre sécurité et de celles de nos proches.

Dernier point, **la divagation et l'aboiement des chiens**. Avoir un animal de compagnie, c'est plein de bonnes surprises et de plaisir. Faut-il encore que ça ne se termine pas en conflit de voisinage. Un arrêté préfectoral en date du 27 février 1990 a prévu ce cas de figure :

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tous dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

L'article 213 du code rural précise lui, que «le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher leur divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Il prévoit également que les chiens errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à la fourrière où ils seront gardés».

Dans le respect de l'autre et des droits de chacun, il nous faut tous ensemble réfléchir à ces problèmes, petits ou grands, qui peuvent nous polluer la vie à tout moment.

Dans notre commune, nous avons la chance de connaître des moments forts qui nous font oublier ces incivilités :

● **La journée citoyenne** où chaque année, près d'une centaine de personnes vient participer à l'entretien des lieux publics. Cette année, elle a eu lieu le samedi 25 mai.

● **L'opération argent de poche** avec les jeunes, deux fois par an, lors des vacances scolaires de Pâques et la Toussaint, elle rassemble une vingtaine de participants. Cette année, sur leur proposition, nous nous sommes interrogés sur une randonnée citoyenne, qui consisterait lors de cette sortie à collecter les dépôts sauvages...

Le Maire, Claude LE BORGNE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. GODET Pascal, M. LE PROVOST Guy, M^{me} LEBRET Dominique, M^{me} MENARD Vanessa, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. PELHATRE Michel, M. YVART Didier, M. BAILLEHAICHE Jacky, M. MAILLARD Rémi, M^{me} PONCEL Sylvie, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise.

Etaient absents : M^{me} PICOUAYS Jacqueline pouvoir à M. LE BORGNE Claude, M. HAUTIERE Ludovic pouvoir M. LE BORGNE, le pouvoir est annulé M. LE BORGNE étant déjà détenteur d'un pouvoir.
Secrétaire de séance : M. GUILLEMOT Jean-Claude.

FINANCES

Bilans : Cantine, Garderie, Temps Activités Péri-scolaire et Accueil de Loisirs.

Le conseil municipal prend acte des bilans de l'année scolaire 2017-2018 :

	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Déficit (en €)
Cantine :	138 300,99	77 300,65	61 000,34
Garderie :	37 211,68	22 603,40 €	14 608,19
TAP :	44 882,90 €	31 953,87	12 929,03
ALSH :	16 738,15	12 576,37 €	4 161,78

Subventions école Jean FERRAT

Le conseil municipal valide la prise en charge du transport pour la classe de neige du 26 janvier au 2 février 2019 à Bellevaux d'un montant de 4663 €.

Subventions RASED Saint Carné et école Mosaïque à Léhon.

Le conseil municipal vote deux subventions aux Réseaux Aides Spécialisés pour les enfants (RASED) :

- 118,22 € à la commune de Saint Carné.
- 275,51 € à la commune de Léhon.

Participation de la commune à l'aménagement du rond-point de la Bézardais.

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget principal 2019 la somme de 70 000.00 € pour la participation de la commune à l'aménagement du rond-point de la Bézardais.

Cession d'ordinateurs obsolètes.

Le conseil municipal décide de donner au club informatique de la bibliothèque les ordinateurs obsolètes.

URBANISME ET TRAVAUX

SDE : Rénovation d'un foyer rue des Pins.

Le conseil municipal décide de faire remplacer un luminaire situé rue des Pins par le Syndicat Départemental pour un montant estimatif de 618 € HT.

PERSONNEL

Temps de travail.

Le conseil municipal a pris acte de l'avis du comité technique paritaire et décide de confirmer les 1607 h annuel de temps de travail pour les agents communaux.

ENFANCE- JEUNESSE

Centre de loisirs 2019 – Modalités de fonctionnement et tarifs.

Le conseil municipal décide d'organiser un accueil de loisirs sans hébergement du 8 juillet au 2 août 2019 inclus avec garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h00 à 18h30. Age des enfants de 4 ans au 30 juin 2019 à 12 ans dans l'année.

Participation des familles par jour (en €)				
QUOTIENT FAMILIAL	Tarif journée		Mini Camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6,40	7,60	9,00	10,20
513-900	10,60	12,80	13,20	15,30
900-1500	13,10	15,90	15,80	18,30
>1500	15,40	17,90	17,90	20,40

• Le règlement de la totalité du séjour sera effectué lors de l'inscription de l'enfant.

• **Rémunération du personnel :** le salaire forfaitaire à la journée est indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie. Congés payés 10% du traitement forfaitaire brut.

STATUT	
Animateur(trice) BAFA	
Surveillant de Baignade	71,20 €
Animateur(trice) BAFA	67,11€
Animateur (stagiaire) la rémunération est appliquée au-delà des 14 jours de stage obligatoire .€	67,11€

• Forfait déplacement pour la directrice 40 €.

AFFAIRE GENERALE

Dinan agglomération - annulation de la convention de gestion, visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, la gestion de la compétence «eaux pluviales».

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 21 décembre 2017.

Accueil des séniors : décision de principe sur les lieux et types d'hébergement.

Le conseil municipal décide de s'orienter et d'avancer sur les deux projets ci-dessous :

• L'un sur le terrain en centre bourg situé près de la salle des fêtes Clément Ader, le long de l'accès à l'ancienne déchèterie qui pourrait être porté par un organisme privé comme «Ages et Vie». Il propose une nouvelle forme d'hébergement, une alternative à l'EHPAD, pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Souvent ces personnes veulent rester dans leur commune ou leur quartier.

• L'autre à proximité de la salle Hélène Boucher, terrain du Rocher, serait dédié à l'accueil spécifique de séniors. Le projet serait conduit par un organisme HLM. Il favoriserait l'accueil de notre population vieillissante.

INFORMATIONS

- Organisation des vœux de la municipalité
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. GODET Pascal, M^{me} LEBRET Dominique, M^{me} MENARD Vanessa, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. PELHATRE Michel, M. YVART Didier, M. BAILLEHAICHE Jacky, M. MAILLARD Rémi, M^{me} PONCEL Sylvie, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M^{me} PICOUAYS Jacqueline.

Etaient absents : M. LE PROVOST Guy pouvoir à M^{me} RAULT Annie, M. HAUTIERE Ludovic.

Secrétaire de séance : M^{me} LEBRETON Suzanne

Le maire sollicite le conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour de la présente réunion deux questions :

Question 1 - la motion du conseil communautaire de Dinan agglomération portant sur le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau;

Question 2 - Accueil des séniors : engagement de la commune sur la création de structures d'hébergement en colocation Ages et Vies et un vœu de soutien à l'Hôpital de Dinan, pour garder sa maternité et ses services.

FINANCES

Compte administratif 2018 :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 157 164,32 €
Recettes	1 702 180,43 €
(excédent antérieur reporté article 002)	+ 149 893,49 €
	= 1 852 073,92 €
Excédent de fonctionnement :	694 909,60 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	670 326,30 €
Recettes	717 208,43 €
(excédent antérieur reporté 001)	+ 85 407,38 €
	= 802 615,81 €
Excédent d'investissement :	132 289,51 €

Compte de gestion 2018.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2018.

Subventions aux associations.

Associations Trélivan	2018	Dossiers	Elèves	Vote du conseil municipal 2019 €
	€			
Association Sportive Trélivan (AST)		X		3350
A.S Trélivan Motos	133	X		135
Club VTT-CYCLO-Trélivan	133	X		135
Club Gymnastique Féminine	133	X		135
Club gymnastique féminine section enfants	87	X	21	88
Association Genêts Bruyères Korrigans	133	X		135
Amicale Anciens Combattants et Victimes de Guerres	133	X		135
Société Amicale Chasse	133	X		135
Fleur de blé noir	133	X		135
Amicale Laïque de Trélivan	133	X		135
Amicale Laïque - Arbre de Noël (2018/19 :191 enfants x 8,80 €)		X	191	1680
Trélivan Animation	266	X		270
Les Amis du Val Drouet	133	X		135
ATT (Association Trélivan Téléthon)	133	X		135

Comité de Jumelage de Trélivan	133	X		135
Comité Loisirs et Culture Trélivannais	133	X		135
Amicale du personnel Communal	133	X		135
Association parents élèves Ecole Mosaïque	133	X		135
FNACA Guinefort	56	X		57
CCAS Trélivan				6000
Associations diverses				
Bâtiment CFA Plérin (2019 : 2 élèves x 39 €)	0		2	78
Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan (2019 : 9 élèves x 39 €)	304	X	9	351
ADAPEI (cté Dinan-Quévert)	84	X		85
Centre adaptation 4 Vaulx	84			85
Foyer Education ENP Taden	84			85
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	36			37
Din handisport	84			85
Centre Anticancéreux Rennes	36			37
Croix Rouge Française	36	X		37
Ligue contre le Cancer	36	X		37
Rêves de Clown	36	X		37
Association Donneurs Sang	36	X		37
Croix d'Or	36	X		37
AAPPMA - l'Hameçon	36			37
SN Sauvetage en Mer Saint Cast	36			37
10 ^e Région Colombophile Dinan	36			37
Comice Agricole	204			208
L'enfant dans la Ville prochaine manifestation en 2019	0			115
CLSPD				1600
Organismes sociaux				
La Chamaille				1309
Horizon Emploi	36			37
Subventions exceptionnelles				
Amicale des Anciens combattants (centenaire)				100

URBANISME ET TRAVAUX

Validation travaux 2019.

Le conseil municipal approuve l'ordre des travaux présentés ci-dessous pour la préparation budgétaire 2019.

● Engagés

- Cimetière;
- Rue du Gassay;
- Effacement réseaux et gaz aux Genêts;
- Trottoirs à la Barrière;
- Voirie avec Dinan Agglomération;
- Aménagement la Bézardais.

● Impératif :

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux;
- Sortie lotissement « le Drouet »;
- Captage eau rue de la Souche;
- Plateau ralentisseur à Linache;
- Trottoir rue des Myosotis.

● Les priorités :

- Gestion de la vitesse la Pouldais;
- Cheminement piéton sortie bourg vers Trébédan jusqu'au virage;
- Voirie Genêts, Allées Surcouf et Anatole France;

- Accès maisons la Pouldais;
- Déplacement terrain entraînement foot au Rocher;
- Captage eau la Douettée (partie).

● **A positionner :**

- Réfection trottoir la Petite Renaudais + parking en option;
- Rue des Lilas CC1.

● **A étudier :**

- Gestion vitesse rue du Centre (mise à niveau);
- Piste motos.

● **Pour information :**

- Dinan mène une réflexion sur l'aménagement de la route du Champ de Tir;
- Espace propreté bourg à déplacer.

Demande d'effacement des réseaux rue du Stade.

Le conseil municipal approuve l'effacement des réseaux de la rue du Stade en cas de réalisation d'un futur aménagement.

SDE changement d'un foyer au Bourg.

Le conseil municipal décide de remplacer le foyer du lampadaire situé devant la mairie pour un coût total de 1120 € HT (reste à charge pour la collectivité 672 €).

Salle Hélène Boucher projet de fresque.

Le conseil municipal décide de prévoir au budget 2019 la somme nécessaire à la réalisation de la peinture murale salle Hélène Boucher.

PERSONNEL

Création d'un contrat à Durée Déterminée aux Services Techniques :

Le conseil municipal décide de créer un contrat d'accroissement d'activités d'une durée déterminée du 1er septembre au 31 août 2020, à temps complet, au grade d'adjoint technique 1^{er} échelon :

- une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 347 l'indice majoré 325
- l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (le cas échéant).
- Les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante et les congés payés si non pris.

Embauche de deux saisonniers.

Le conseil municipal décide de recruter deux saisonniers pour 6 mois afin de compenser la surcharge de travail des services techniques (tonte, élagage, débroussaillage, fleurs, manifestations...) pendant les périodes : printemps, été, automne. Il vous est proposé de recruter 2 adjoints techniques à l'échelon 1 avec indemnité de congés payés si non pris, un indice brut 347 et indice majoré 325, le supplément familial (le cas échéant) pour un contrat du 1^{er} mars au 31 août 2019, et un contrat du 22 mai au 21 novembre 2019.

IFSE- CIA- Filière Technique.

Le conseil municipal décide de rattacher le grade de technicien à la délibération du 18 octobre.

AFFAIRES GENERALES

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

La motion du Conseil communautaire de Dinan agglomération 11^{ème} programme de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal approuve la motion du Conseil communautaire de Dinan agglomération portant sur le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau.

Accueil des séniors engagement de la commune sur la création de structure d'hébergement en colocation Ages et Vies.

Le conseil municipal décide :

- de confirmer à Ages et Vie l'engagement de la commune sur le projet d'installation d'une structure d'accueil de 16 personnes âgées en perte d'autonomie en centre bourg.
- d'approuver la cession du futur terrain d'une superficie de 2500 m² à 3 000 m² à un prix de 8 € le m².

Le conseil municipal S'ASSOCIE ET SOUTIENT L'HÔPITAL de DINAN pour le maintien de sa maternité et de ses services.

SEANCE DU 28 MARS 2019

.....

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. GODET Pascal, M^{me} MENARD Vanessa, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M. PELHATRE Michel, M. YVART Didier, M. BAILLEHAICHE Jacky, M. MAILLARD Rémi, M^{me} PONCEL Sylvie, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. LE PROVOST Guy.

Absents : M. HAUTIERE Ludovic, M^{me} LEBRET Dominique pouvoir à M. GUILLEMOT Jean-Claude, M^{me} BOTREL Marie-Claire pouvoir à M^{me} RAULT Annie. *Secrétaire de séance :* M^{me} RAULT Annie

FINANCES

Vote du budget aux écoles

Le conseil municipal décide de fixer le budget aux écoles pour l'année 2019.

ECOLE JEAN FERRAT	2019
Fournitures	32,50 €
Divers	8,30 €
Transport	22,00 €
Forfait livres	655,00 €

Vote des taux d'imposition 2019.

- Le conseil municipal vote les taux des 3 taxes :
- Taxe d'habitation : 15,41 %.
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,00 %.
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,56 %.

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter :

- Investissement compte 1068 : 455 234,49 €
- Fonctionnement compte 002 : 239 675,11 €.

Vote du budget primitif 2019.

Le conseil municipal vote le budget 2018 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 746 883,49 €
- Recettes : 1 746 883,49 €

Investissement, voté par opération / chapitre

- Dépenses : 1 252 455,17 €
- Recettes : 1 252 455,17 €

Appel d'offres - aménagement du cimetière.

Le conseil municipal décide d'attribuer l'aménagement du cimetière à l'entreprise COLAS Côte d'Emeraude pour un montant de 125 670.00 € TTC.



PERSONNEL

ALSH – rémunération animateur sans Bafa.

Le conseil municipal décide de fixer le salaire d'un animateur sans Bafa forfaitaire à la journée indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie

- Congés payés 10% du traitement forfaitaire brut animateur
- Salaire forfaitaire jour 67.11€ brut

URBANISME ET TRAVAUX

Avis sur la vente de 30 pavillons cité du Bourg par les HLM la Rance.

Au vu des discussions, aucune observation ou contestation n'a été formulée par les résidents concernant le projet. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Motion interpellant M. BERVILLE, Député, M. VASPART, Sénateur, et M^{me} CONSILLE, Sous-Préfète de Dinan, sur l'amendement AC 501 de l'article 6 de la loi de l'École de la Confiance.

Une transformation de grande ampleur de l'administration de l'Éducation Nationale se met actuellement en place. Un amendement de la loi sur l'**École de la confiance** (AC501) adopté le 25 janvier 2019 nous inquiète tout particulièrement.

Il prévoit la création «d'Établissements publics des savoirs fondamentaux», regroupant les classes de la petite section de maternelle jusqu'à la fin du collège, d'un bassin de vie, régis par un directeur qui gèrerait un réseau d'écoles et de collèges.

Ces établissements sont créés par arrêté du représentant de l'État dans le département, sur proposition conjointe du département et des communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de rattachement du collège et des écoles concernées après conclusion d'une convention entre les collectivités.

L'article 421-19-16 de l'AC501 annonce également la nomination d'un directeur adjoint qui exercerait les compétences attribuées aux directeurs d'école et assurerait la coordination entre le 1^{er} degré et le 2nd degré (suivi pédagogique des élèves et conseil des maîtres).

Or, les directeurs du 1^{er} degré ont un rôle fondamental dans la gestion des écoles. Ils représentent l'interlocuteur incontournable entre les familles et l'administration, entre la commune (élu-e-s, service animation lorsqu'il existe) et l'équipe pédagogique. Par leur proximité, ils sont le garant de la réactivité et sont présents dans les écoles sur leur temps de décharge, ce qui ne serait plus le cas.

- Qui représentera l'autorité sur place ?
- Qui fédèrera le suivi scolaire des élèves ?
- Qui procédera aux admissions des élèves et à l'accueil des nouvelles familles ?
- Qui se chargera d'appeler les parents des enfants absents ?

- Qui pointera les commandes de fournitures ou autres documents ?
- Qui gèrera le volet administratif de l'école ?
- Qui sera l'interface de l'école avec les parents d'élèves et les différents partenaires ?
- Qui organisera et animera les équipes éducatives en connaissant les élèves et leur famille ?
- Qui favorisera sur le terrain la réussite des élèves en étant garant de la personnalisation de leur parcours ?
- Qui animera l'équipe pédagogique ?
- Qui facilitera des projets co-construits avec les communes ?

Autant de questions auxquelles cet amendement ne répond pas, laissant le sentiment qu'il vise simplement, au détriment de la qualité du service public de proximité, une économie de postes. Dans un contexte d'érosion de nombreux services publics et de déclin de certains territoires ruraux, l'école permet un maillage du pays en garantissant une égalité de traitement en termes de service public d'éducation. C'est ce qui risque de disparaître.

De plus, les communes se trouvent confrontées à des changements importants du territoire : fusion de communes, création d'EPCI encore récents, réorganisations de compétences fondamentales entre communes et EPCI, modification des régions sur certains territoires. Le cumul de changements demande une perpétuelle adaptation chronophage et énergivore pour les services et les élus.

En conséquence, il vous est proposé de :

- **DEMANDER** le retrait de cet amendement afin de prendre le temps de consulter l'ensemble des partenaires concernés et de prendre en compte les expérimentations en cours.

Le conseil municipal adopte la motion.

TRAVAUX



● Voirie du lotissement «Les Vergers» de Messieurs Bocquet Père et Fils

L'enrobé a été fait au mois de Mars 2019. Les marquages de stationnement ont été réalisés sous le contrôle de l'entreprise SETAP.

Les trois rues qui sont concernées sont :

- La rue des Figuiers
- La rue des Pommiers
- La rue des Framboisiers

Au début de la rue des Figuiers, il reste un espace de rencontre à aménager.



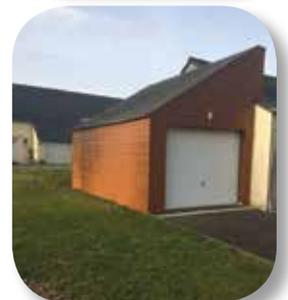
potable, ainsi que l'échange des compteurs. La durée du chantier est d'environ trois mois. L'entreprise qui réalise la prestation est Ouest TP travaux publics.

● Curage des douves sur la commune

Le curage des douves a été réalisé au début du mois d'avril par le personnel de l'entreprise Piron de Saint-Juvat.

● Résidence des Vallées

Les employés de la commune ont fait une rénovation du bardage en planches des garages de la résidence des Vallées.



● Assainissement Eaux Pluviales résidence des Genêts

Les Eaux de Dinan ont, à partir du lundi 29 Avril 2019, commencé la rénovation de toutes les conduites d'eau

Rémi MAILLARD, adjoint aux travaux et à

PARLONS BUDGET : L'année 2018



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

		DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
Réalisations 2018	Section de fonctionnement	1 157 164 €	1 702 180 €
	Section d'investissement	670 326 €	717 208 €
Reports exercice 2017	Report fonctionnement		149 893 €
	Report investissement		85 407 €
Restes à réaliser	Report en 2019 investissement	365 904 €	
Totaux		2 193 394	2 654 690

Les recettes ont progressé de 2 % par rapport à l'année précédente sans augmentation des taux d'imposition, ceci essentiellement en raison du dynamisme de la construction sur la commune.

Dans le même temps, les dépenses sont stables ce qui a permis de dégager en 2018 une capacité d'autofinancement des investissements d'un bon niveau : 545 016 €.

Compte tenu des reports des années antérieures et des subventions il a été réalisé 620 731 € d'investissements sur la commune.

L'opération la plus importante est l'aménagement de la voie douce entre Linache et le Rocher pour un montant de 285 232 €.

Les autres investissements de l'année :

- des travaux de voirie, réseaux et aménagements urbains pour 168 966 €;
- la poursuite de la rénovation des réseaux : 39 565€;
- des travaux dans les bâtiments communaux accueillant public et associations pour 58 156 €;
- des travaux d'accessibilité des bâtiments publics pour 17 816 €;

- de nouveaux ordinateurs en salle informatique à l'école et un tableau numérique : 16 148€;
- des investissements en matériels techniques, informatiques, incendie et également du mobilier, un abri bus, des jeux pour 25 484€;
- un espace bien être au Val Drouet pour 9 364€.

La situation financière est saine au 31/12/2018 et l'endettement reste limité.

LE BUDGET 2019

Ses caractéristiques :

- Pas d'augmentation des impôts ;
- Des recettes en baisse de 40 000 € ;
- La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Un autofinancement d'un peu plus de 300 000 € ;
- Des investissements possibles à hauteur de 1 361 039 €.

Les principales ressources de la commune

La fiscalité : les taxes d'habitation et foncières et la taxe d'aménagement	881 600 €
Les dotations de l'État : dotations et remboursement de tva investissement	711 000 €
Les services municipaux : accueil de loisirs, cantine, garderie, locations	157 630 €
Les subventions : Etat et Région	99 400 €
Cessions de biens : terrains, matériels	33 000 €

Les principales dépenses de la commune

Frais de personnel rémunérations, charges sociales, versement transport	640 000 €
Charges courantes : fonctionnement et entretien des équipements, écoles, équipements sportifs et culturels, bâtiments communaux, voiries, chemins	587 300 €
Remboursement des emprunts capital restant dû des emprunts : 664 578 €	76 200 €

Les principaux investissements budgétisés pour 2019

Aménagements de la rue du Gassay	290 000 €
Travaux de rénovations de réseaux, voirie et éclairage public	421 239 €
Aménagements cheminements piétons, aménagements urbains et terrains	141 000 €
Améliorations des salles et des bâtiments communaux et équipements	155 800 €
Aménagement du cimetière et extension du colombarium	160 000 €
Installations sportives	55 800 €
Améliorations des locaux de garderie et école et mobilier	67 200 €
Participation giratoire des Perrioux	70 000 €

URBANISME

..... DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX ACCORDÉES

DATE	NUMEROS	ADRESSE	Nature de la construction
18/12/2018	02236418C0077	4 Le Gassay	Clôture
18/12/2018	02236419C0080	38 rue du Clos Neuf	Clôture
19/12/2018	02236419C0078	12 rue des Clairettes	Division de terrain
03/01/2019	02236419C0081	Bel Air	Division de terrain
10/01/2019	02236418C0082	2 La Douettée	Clôture + changement châssis de toit
10/01/2019	02236419C0083	7 bis La Renaudais	Portail + clôture
22/01/2019	02236419C0002	9 rue du Gassay	Clôture + portail
06/02/2019	02236419C0003	46 résidence des Korrigans	Changement de 2 fenêtres
06/02/2019	02236419C0006	2 rue des Châtaigniers	Transformation d'une porte de garage
08/02/2019	02236419C0007	19 Les Hauts-Champs	Carport + clôture
08/02/2019	02236419C0005	29 lotissement Vaucouleur	Division de terrain
19/02/2019	02236419C0008	11 rue du Gassay	Mur de clôture
21/02/2019	02236419C0004	7 lotissement du Plan d'Eau	Carport
06/03/2019	02236418C0084	13 Beaubourg	Abri de jardin
12/03/2019	02236419C0009	11 rue du Stade	Clôture + portail
25/03/2019	02236419C0010	12 La Chevrolais	Clôture
25/03/2019	02236419C0011	13 Les Hauts-Champs	Changement des huisseries
02/04/2019	02236419C0012	5 rue des Châtaigniers	Clôture bois
11/04/2019	02236419C0014	31 rue du Clos Neuf	Transformation du garage en chambre
23/04/2019	02236419C0016	19 résidence du Bois Noué	Garage
23/04/2019	02236419C0017	36 La Porte Grissault	Garage + Clôture bois

..... PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

DATE	NUMEROS	ADRESSE	Nature de la construction
11/12/2018	02236418C0024	61 La Touchefais	Piscine + auvent
18/12/2018	02236418C0021	29 rue des Pommiers	Maison individuelle
18/12/2018	02236418C0022	27 rue des Pommiers	Maison individuelle
22/01/2019	02236418C0023	13 rue des Sternes	Maison individuelle
06/03/2019	02236419c0001	43 La Touchefais	Abri de jardin
06/03/2019	02236419C0004	23 ter rue des Clairettes	Garage
12/03/2019	02236419C0002	ZA du Gros Bois	Couverture d'une zone de tri existante
25/03/2019	02236419C0003	Linache	Bâtiment de stockage
08/04/2019	02236419C0005	11 rue des Framboisiers	Maison individuelle

L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE BIEN-ÊTRE

La commission sport de l'équipe municipale avait pour mission de réfléchir sur la mise en place d'un parcours de santé, nous avons évolué vers un **espace fitness** suite aux diverses rencontres avec les professionnels. En effet ces agrès peuvent être utilisés par une population plus large et le regroupement en deux lieux devrait permettre quelques moments agréables et conviviaux.

Cet espace est composé d'agrès de cardio (Ski de fond, Rameur et Patineur), de musculation (Balance, Push/Pull) et d'étirement (Twist/Surf).

Ces espaces ont été positionnés sur un chemin piétonnier qui passe au-dessus de l'étang du Val Drouet au cœur de la commune.

Nous espérons voir une large population utiliser ces espaces tout en respectant ce matériel.

Pascal GODET, conseiller délégué aux sports



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons-là. (message de la secrétaire d'Etat).

Malgré une météo peu clémente, les Trélivannais n'ont pas hésité à se déplacer pour commémorer le 74^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.



En présence de Monsieur le Maire, Suzanne et Henri, élèves de l'école Jean FERRAT ainsi que Pascal GODET, élu, ont déposé les gerbes de fleurs au pied du monument aux Morts.

Après une minute de silence, Claude LE BORGNE, a fait lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées.

A l'issue des allocutions, Monsieur le Maire, a remis deux décorations à Monsieur Francis MORIN, en présence de sa famille, des anciens combattants, des portes-drapeaux. Francis, a reçu la médaille du titre de reconnaissance de la Nation ainsi que la médaille commémorative française aux opérations du Moyen-Orient. Sa petite fille Vanessa a été très honorée de porter le coussin sur lequel étaient épinglées les décorations de son grand-père.

Pour clôturer cette cérémonie remplie d'émotions, la population était conviée au traditionnel vin d'honneur servi par le conseil municipal.

Maire-Claire BOTREL, *adjoite à l'animation communale*



ÉCOLE JEAN FERRAT

PROJET «EQUILIBRE» POUR LES CM

La nouvelle classe de neige organisée par les enseignants de l'école Jean FERRAT a connu un vif succès cette année particulièrement enneigée à souhait. Beaucoup de plaisirs donc pour les 46 élèves de CM qui, pour la très grande majorité d'entre eux découvrait la montagne et évidemment le ski alpin. Ils étaient bien préparés en amont avec, entre autres, les séances de roller qui leur ont apporté une assurance et surtout un équilibre. La progression a été régulière tout au long de la semaine alpine. Chacun a passé les tests avec succès avec les moniteurs de l'ESF et s'est vu remettre soit un flocon, soit une, voire plusieurs étoiles.

Les élèves ont pu également découvrir les animaux de la montagne et l'histoire particulière de Bellevaux à travers les 2 musées qui leur sont destinés. Une traite des chèvres leur a permis de recueillir du lait et de comprendre les étapes de la fabrication du fromage. Une dernière activité, qui a beaucoup plu aux élèves, est la découverte du biathlon et toutes les difficultés du tir laser sur cible après une course. Ce projet de classe de neige ne peut voir le jour sans l'aide de la municipalité pour la partie transport, les parents d'élèves et l'Amicale qui savent toujours répondre présents à ce projet.

Afin de clore ce projet équilibre, une sortie à la patinoire de Langueux a pu se faire fin mars où les élèves ont épaté (!!) leur professeur de patin de par leur aisance sur les patins à glace.



BALS BRETONS AVEC L'USEP

Les classes de GS/CP et CP/CE1 et CE1 ont appris cet hiver les danses classiques du pays gallo et breton. Une formation, mise en place par les animateurs de l'USEP sur un mercredi après-midi à St Brieuc, avait permis aux enseignantes de mieux préparer ensuite les séances avec leurs élèves.

Durant trois mois, les enfants ont appris, en classe, une dizaine de danses du pays gallo. La rencontre avec les écoles du secteur, animée par Morgane et Floriane, du collectif Les pieds dans le bal, constituait donc l'aboutissement du cycle d'apprentissage, et les enfants ont pu montrer l'étendue de leur talent.



Après le bal et un petit goûter, ils ont pu retrouver leur calme en assistant à un petit spectacle musical, donné par les deux musiciennes.

Le directeur,
Philippe LE DREZEN

DES ACTIVITÉS - DES GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT

Garderie périscolaire

Les activités du printemps

Les enfants ont préparé la fête des mères et des pères. Avec discrétion mais grand entrain ils se sont appliqués à confectionner de forts jolies choses mais chut ! C'est un secret. Bonne fête.



La collecte des bouchons

Depuis déjà plusieurs années les enfants de la garderie collectent des bouchons et depuis le début de l'année 2019 ce sont 300 kg de bouchons remis à l'association «Les Bouchons de la Côte d'Emeraude» opération pilotée par Lydie marraine de l'association. C'est un geste solidaire, la vente des bouchons servant au financement de dons à des familles d'enfants handicapés ou gravement malades. C'est également un geste écologique car les bouchons sont recyclés ; la réduction des déchets participe au développement durable.



Restaurant scolaire

De l'eau du robinet à la cantine

Une fontaine à eau va être installée à la cantine afin de servir une eau du robinet fraîche aux enfants. L'élément essentiel est la qualité de l'eau servie. Elle nous est garantie par les contrôles sanitaires qui sont effectués sur les différents points du circuit de l'eau : au niveau de la ressource, à l'entrée et à la sortie de l'usine, sur le réseau de distribution régulièrement (chacun peut retrouver toutes les analyses sur le site du ministère de la santé) et enfin très régulièrement également au restaurant scolaire.

C'est un geste pour l'environnement en réduisant les plastiques, le coût est moindre et la manutention réduite pour les agents.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

La commune adhère au dispositif proposé par Dinan Agglomération.

La 1^{ère} démarche est une pesée des déchets sur une semaine, réalisée du 6 au 10 mai avec la participation des enfants.

Ensuite le comité de pilotage définit les actions à mener. Le plan d'action va se décliner sur une année avec à l'issue une nouvelle semaine de pesée afin de mesurer les résultats obtenus.



Sébastien effectue le décompte du gaspillage alimentaire du jour sous le contrôle du Maire 39 grammes par repas. C'est le meilleur résultat de la semaine et très limité, la moyenne nationale étant de 115 g.

DES ÉCHOS DE L'ÉCOLE JEAN FERRAT

Incivilités auprès de l'école



L'une des petites maisons à insectes située près de la salle Clément Ader a été vandalisée ; elle a servi à faire un feu avec des planches de l'abri bois près du terrain de foot.

Pourquoi faire ça ?

C'était un joli petit abri favorisant la biodiversité en attirant des insectes bénéfiques pour les jardins donc plutôt bien pour l'environnement.

C'était surtout une belle réalisation des enfants de l'école dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) avec la participation des employés municipaux.

Nous déplorons cet acte perpétré pendant les vacances scolaires ; on peut espérer que ce ne sont pas de jeunes collégiens ou lycéens qui ont détruit le travail des écoliers.

La circulation autour de l'école

Le problème de la sécurité des enfants a de nouveau été abordé au dernier conseil d'école.

Il est constaté des stationnements gênants, des stationnements interdits tels que sur l'emplacement du bus provoquant des situations de mises en danger des enfants.

Nous demandons à tous les parents la plus grande prudence aux abords de l'école, le respect des règles

du code de la route et le stationnement sur les parkings prévus à cet effet. Des cheminements piétons permettent de se rendre à l'école en toute sécurité.

Pensez à vos enfants !

Pour les nouveaux parents une opération découverte de l'école et des services périscolaires aura lieu le vendredi 7 juin à partir de 17H.

Suzanne LEBRETON,
adjointe aux affaires scolaires

3^{ème} CÉRÉMONIE CITOYENNE LE SAMEDI 30 MARS



Trente-six jeunes, nouveaux électeurs, étaient conviés pour recevoir leur attestation d'inscription sur la liste électorale et leur livret du citoyen. La moitié était présente ainsi que quelques parents.

Ils ont été accueillis à la mairie par Monsieur le Maire, Claude LE BORGNE, des élus (es) et des membres de la commission de révision de la liste électorale. Ce moment démocratique a été l'occasion pour le maire :

- d'évoquer le fait que « voter est un droit mais aussi un devoir moral ». Ce droit est une conquête très importante : suffrage universel masculin adopté en 1848, droit de vote pour les femmes obtenu en 1944.
- de rappeler la devise « Liberté-Egalité-Fraternité ».
- d'expliquer les symboles de la République : Marianne-le drapeau bleu-blanc-rouge – la Marseillaise.

Le livret du citoyen précise que 18 ans, c'est la majorité civile, la majorité matrimoniale et la majorité pénale. Devenir citoyen c'est avoir des droits mais aussi des devoirs.

Les nouveaux jeunes électeurs ont pu exercer leur droit de vote lors des élections européennes du 26 mai (élection des députés siégeant au Parlement européen à Strasbourg).

Un moment convivial a clôturé cette rencontre citoyenne.

Annie RAULT, adjointe à l'information



APRÈS-MIDI « JEUX » INTERGÉNÉRATIONNEL

Le 29 septembre prochain, de 14h à 18h, venez jouer en famille ou entre amis (jeux pour petits et grands, à partir de 3 ans).

L'association Trélivannaise, « la Cave à Jeux » vous fera découvrir une large sélection de jeux de société : jeux d'ambiance, de stratégie, de coopération ou d'adresse. IL Y EN AURA POUR TOUS LES GOÛTS !



Pour plus de convivialité, nous vous invitons à apporter un petit quelque chose à manger avec les doigts qui sera partagé à l'heure du goûter avec les autres joueurs. Les boissons seront offertes par la municipalité.

Après-midi gratuit organisé par la municipalité et la Cave à Jeux à la salle Clément ADER.

Fabian LE BAIL, Président de l'Association « La cave à jeux »
Marie-Claire BOTREL & Annie RAULT, adjointes

L'AUTEUR DE « MAX ET LILI » A PRÉSENTÉ SON 119^{ème} ALBUM

Dominique de SAINT-MARS, auteur de la série *Max et Lili*, a rencontré un vif succès lors de sa venue à la bibliothèque l'Imagin'R.

Qui ne connaît pas Max et Lili ? Ce sont deux jeunes personnages qui s'adressent au jeune public dans une bande dessinée. L'auteur y évoque des sujets actuels de la vie sociale, tels que l'éducation, la maltraitance, le racket, l'amour, la famille, l'amitié etc.

Plus de 200 personnes, dont beaucoup d'enfants attendaient avec impatience de rencontrer et de dialoguer avec Dominique de SAINT-MARS. Après un temps d'échange avec son public, les dédicaces se sont enchaînées durant plusieurs heures. Il fallait s'armer de patience pour repartir avec un album dédicacé.

Les enfants ont pu découvrir le 119^{ème} album sorti en février « *Max et Lili disent que c'est pas de leur faute* ». Le dernier est sorti en mai.

Ce même jour, la bibliothèque accueillait des exposants de bijoux, amigurumis, tableaux de peinture et photos.



Marie-Claire BOTREL, adjointe à la culture

LE DISPOSITIF «ARGENT DE POCHE», DURANT LES VACANCES DE PRINTEMPS, A RASSEMBLÉ 13 JEUNES

Cette opération a pour objectif de faire découvrir aux jeunes la réalité du monde du travail tout en les impliquant dans des actions visant à l'amélioration de leur cadre de vie. Leur engagement est valorisé par un gain d'argent de poche de 15 euros par demi-journée.

Les différentes missions, qui se sont déroulées le lundi 8 avril et le mardi 9 avril, ont été préparées en concertation avec Madame Tарisse, responsable des services techniques.

Les deux demi-journées ont été bien remplies.

● Le lundi après-midi :

- désherbage au parc du Val Drouet, autour de l'église, de différents parterres aux Vallées, dans le bourg et au terrain de tennis ;
- nettoyage des jeux et du sol aux Vallées ;
- ponçage du bardage des garages des logements aux Vallées.

● Le mardi matin :

- au terrain de football du Rocher : désherbage de l'allée et autour des vestiaires ;
- désherbage du terrain de tennis ;
- nettoyage des jeux sur le terrain central ;
- mise en place de chaises dans la salle Hélène BOUCHER.

Des adultes ont travaillé à leurs côtés :

- **des élus (es)** : Gérard BRIAND, Marie-Claire BOTREL, Marie-Françoise COURTOIS, Jean-Claude GUILLEMOT, Suzanne LEBRETON, Rémi MAILLARD, Annie RAULT ;
- **des agents du service technique** : Corentin BRETON, Maxime HERVE, Jérôme HUIGNARD, Philippe INCREDULE, Stéphanie TARISSE.

Jeunes et adultes ont apprécié ces heures passées ensemble au service de la collectivité et tout cela dans une bonne ambiance.

Le Maire Claude LE BORGNE et l'ensemble de l'équipe municipale remercient ces jeunes volontaires pour leur implication, leur sérieux dans l'exécution des tâches qui leur ont été confiées.

Annie RAULT, adjointe à l'information



50 ANS DE MARIAGE POUR CHRISTIANE ET JOSEPH BLANCHET

Christiane et Joseph se sont unis le 3 mai 1969 à Saint-Pôtan.



Leurs noces d'or ont été célébrées le 20 avril.

Le couple a été reçu à la salle Montgailhard en présence de sa famille et amis.

Après avoir retracé les grands moments de leur vie et de leur carrière, l'acte de mariage a été relu.

Lors de cet événement remarquable, la municipalité leur a offert un vin d'honneur servi par les membres du conseil municipal.

Au nom des Trélivannais, je les ai félicités pour ces nombreuses années de vie commune.

Le maire, Claude LE BORGNE

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 26 décembre 2018 : **Alice ROUX**, 14 rue des Mirabelles.
Le 7 janvier 2019 : **Romane LE MARER**, 33 rue du Stade.
Le 19 janvier 2019 : **Louka MOUSSU**, 29 rue des Pruniers.
Le 5 février 2019 : **Lola PRIZÉ**, 21 résidence des Bruyères.
Le 28 mars 2019 : **Fleur GALLAIS**, 23 cité du Bourg.
Le 7 avril 2019 : **Melvin LE FOULGOC**, 8 La Sevestrais.
Le 03 mai 2019 : **Galaad BRARD**, 24 lotissement du Plan d'Eau.



Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Mariage

- Le 12 janvier 2019 : **Sophie BRIAND** et **Aurélien LEBRETON**, 7 Bougault.
Le 20 avril 2019 : **Cindy GAREL** et **Méiddy SAMY**, 11 bis La Férulais.

Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur



Décès

- Le 23 décembre 2018 : **Arsène FALHER**, 7 résidence des Korrigans.
Le 31 décembre 2018 : **Jacques PORS**, 59 résidence des Genêts.
Le 6 janvier 2019 : **Simonne LÉCUYER** née **BIGNON**, La Rivonnais.
Le 7 janvier 2019 : **Frédéric BOIVIN**, 1 cité des Ajoncs.
Le 23 janvier 2019 : **Alain LESUEUR**, 88 Linache.
Le 23 janvier 2019 : **Catherine COULOMBEL** née **MANIVEL**, Vaucouleur.
Le 12 février 2019 : **Robert VAN ROLLEGHEM**, 42 La Bouvrais.
Le 10 mars 2019 : **Renée BOURGÈS** née **PÉDRON**, 8 résidence des Bruyères.
Le 14 mars 2019 : **Olivier GESNYS**, 8 cité de la Douettée.
Le 19 mars 2019 : **Bernard DELIRE**, 23 lotissement Vaucouleurs.



Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

BEAU WEEK-END CULTUREL ET ARTISTIQUE LES 2 ET 3 MARS DERNIER

La 15^{ème} édition a ouvert ses portes en présence de nombreux invités dont Madame BALAY- MIZRAHI Brigitte, Vice-présidente du conseil départemental et de Monsieur DEGRENNE René, Conseiller départemental.

Très belle réussite pour son quinzième anniversaire, 800 visiteurs sont venus à la Salle Clément ADER, pour découvrir les œuvres et le talent des 41 artistes présents, dont 14 Trélivannais. Une fois de plus, nous avons été émerveillés par leur imagination, la qualité et la beauté de leur travail. Beaucoup de peintures et des techniques diverses, mais aussi des objets sur bois tourné, des coloquintes, des bijoux faits main, des photos, de la couture, des dessins, sans oublier les bonsaïs.

Cette année deux jeunes artistes ont été mis en valeur, Kilian CHOUANNIER (15 ans) de Jugon les Lacs et Manon DAYOT-LEGAL (13 ans) Trélivannaise. Pour Manon, c'était sa première exposition, très influencée par les mangas, et inspirée par les visages, elle dessine au crayon, au feutre fin et à l'encre de chine. Nous ne pouvons que féliciter et encourager ces deux artistes en herbe.



Nous avons pu admirer la très longue et jolie nappe papier, magnifiquement dessinée par les enfants de la garderie de l'école Jean FERRAT. Merci à eux et au personnel communal (ATSEM).

Les Amis du Val Drouet ont su, eux aussi, faire preuve d'imagination et d'inspiration.

Comme chaque année, les visiteurs ont désigné leur «coup de cœur».

● Dans la catégorie peintres :

- Le premier prix revient à Marie-Annick CURTAUD de Quévert.
- Le deuxième prix à Gilbert BARON de la Landec.
- Le troisième prix à Marceline MAGNETTE de Bobital.

● Dans la catégorie autres artistes :

- Le premier prix à Christine MARTIN de Léhon.
- Le deuxième prix à Michel LEGUAY de Trélivan.



Les artistes primés ont reçu un bon d'achat offert par la municipalité.

Merci aux commerçants de Trélivan qui ont gentiment participé au financement de la réalisation de l'affiche. Il s'agit de :

- Boulangerie DAMELINCOURT
- Pizzeria « L'APPALOOSA »
- Restaurant « RDV CARLINGUE »
- Salon de Coiffure « L'atelier d'INGRID »
- Supérette VIVAL.

Une quarantaine de personnes ont dégusté lors du repas de midi les délicieuses galettes et crêpes des «Marie». Un grand merci à l'association CLCT, et aux bénévoles qui ont accompagné cette manifestation culturelle tout au long du week-end.

Marie-Claire BOTREL, *adjointe à la culture*

INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Vous cultivez les fleurs, les plantes, vous agrémentez votre jardin ou votre balcon, vous avez la main verte ou pas, vous avez adopté des gestes écologiques.

Alors participez au concours !

Il est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. :

Celui-ci récompense 3 catégories :

- **1^{ère} catégorie** : Maison fleurie, avec ou sans espaces verts;
- **2^{ème} catégorie** : Balcon, fenêtre, terrasse fleurie (immeuble);
- **3^{ème} catégorie** : Jardin paysagé ou fleuri.

Pour vous inscrire, il vous suffit de retirer le formulaire d'inscription à l'accueil de la Mairie ou bien sur le site officiel de la commune accompagné du règlement.

Le jury est composé des membres de la commission fleurissement. Celui-ci visitera les différents sites durant la deuxième quinzaine de juillet.

Avec ce concours, la commune veut récompenser et encourager les efforts des Trélivannais qui s'investissent pour l'embellissement de la commune. **Date limite d'inscription : le 22 juin 2019**

Marie-Claire BOTREL, *adjointe au fleurissement*



LE CCAS A L'INITIATIVE D'ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE FORMATION



Des ateliers équilibre pour les seniors

Ces ateliers, financés par Cap retraite Bretagne, en partenariat avec l'EPGV (éducation physique et gymnastique volontaire) et le CCAS, se sont déroulés le lundi après-midi, salle Hélène BOUCHER du 14 janvier au 1^{er} avril.



Les différents exercices pratiqués avaient pour objectifs :

- Le renforcement musculaire
- L'amélioration de la souplesse, de la coordination, du repérage dans l'espace

21 personnes dont 12 Trélivannais ont profité pleinement, lors des 12 séances, des précieux conseils de l'animatrice Laurence CARILLET.

Ces ateliers visaient à prévenir la perte d'équilibre et préserver l'autonomie.

Un travail a également été fait sur la relaxation et la relation à l'autre.

La dernière séance consacrée à des tests s'est terminée par un moment convivial. Toutes les personnes ont dit leur regret de se quitter, de ne pas poursuivre ces « mini-cours de gymnastique » (expression utilisée par l'animatrice elle-même).

Elles se retrouveront le lundi 21 octobre pour une ultime séance de tests.

Une deuxième session de formation aux premiers secours

Le 30 mars, toute la journée, à la salle Hélène BOUCHER, 10 personnes dont neuf Trélivannais ont suivi la formation prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) dispensée par William RENOIR, pompier professionnel à DINAN et moniteur de secours.

Des informations théoriques, des exercices pratiques et des mises en situation ont permis à toutes et tous de se préparer à faire face à des situations d'urgence. Les stagiaires ont ainsi appris à faire les bons gestes dans diverses situations d'urgence de la vie quotidienne : malaise, perte de connaissance, arrêts cardiaques, étouffement, hémorragie. L'utilisation du défibrillateur était également au programme.

Les participants(es) ont beaucoup apprécié cette journée de formation intensive, riche en échanges avec le formateur et entre les « élèves ».



Annie RAULT, vice-présidente du CCAS

« CONDUITE SENIORS » Restez mobile !!

Deux conférences animées par :
association PRÉVENTION ROUTIÈRE
Premier module : Lundi 17 juin à 14h30
Deuxième module : Lundi 24 juin à 14h30
SALLE HÉLÈNE BOUCHER
22100 Trélivan



CONFÉRENCES À LA SALLE H. BOUCHER LES 17 ET 24 JUIN

L'association Prévention routière organise avec le CLSPD (Conseil local et sécurité et de prévention de la délinquance), à TRELIVAN, deux conférences « Conduite seniors, restez mobile !!! ».

Lors de ces 2 modules, il sera question, pour le premier, de la sensibilisation sur la vigilance des sens, de l'analyse des accidents et de leurs causes, de la sécurité au volant. Le deuxième portera sur la sensibilisation au code de la route, les nouveaux panneaux, les giratoires...

Ouvert à tous, seniors ou non... les lundis 17 et 24 juin à 14h30, salle Hélène BOUCHER.

Marie-Claire BOTREL, représentante au CLSPD

Des clés pour être bien informés avec la CLCV



Trois conseillers litiges (Philippe LUGAN, Patrice BOUCHETAL, Patrick CHENU) avec à leurs côtés le président de l'association, Gaston DANIEL, sont intervenus successivement sur différents thèmes :

- Acheter (les règles sur les foires et salons, le démarchage téléphonique, les achats sur internet ...);
- Souscrire des assurances dépendance, des assurances-vie, des contrats d'obsèques...



Le CCAS a répondu favorablement à la proposition de l'association CLCV (Consommation-logement et cadre de vie) de DINAN d'animer une conférence intitulée « **Réflexes seniors** ». Cette rencontre, programmée le **mardi 23 avril** salle Hélène BOUCHER, s'inscrit dans la politique de prévention à destination des seniors que le CCAS mène déjà depuis quelques années (mise en place d'ateliers, réunions d'information).

- Se loger (les différentes offres pour personnes vieillissantes voire dépendantes : résidences seniors, EHPAD ... ;
- Être aidé (services à la personne) ;
- Régler un litige...

Leurs exposés très clairs ont suscité des questions auxquelles ils ont apporté des réponses très précises.

La réunion s'est terminée par la projection d'un film réalisé par la gendarmerie en 2011 dans le cadre de l'opération tranquillité seniors : « **Les visiteurs de onze heures** » (film toujours d'actualité mettant en situation des personnes âgées et/ou isolées, plus vulnérables aux cambriolages).

Un regret : cette intervention très intéressante n'a réuni qu'un nombre limité de personnes.

Annie RAULT, vice-présidente du CCAS

CONTRE LES CAMBRIOLAGES : AYEZ LES BONS RÉFLEXES !!

Le **mardi 9 avril**, plus de **soixante personnes** ont assisté à la conférence sur la prévention contre les cambriolages, à la salle Hélène BOUCHER.

Invité par le Comité local de sécurité et prévention contre la délinquance (CLSPD), en partenariat avec la commune de TRELIVAN, le lieutenant Fabrice LE HAN, de la brigade de gendarmerie de DINAN, a présenté et expliqué à l'assemblée les bons réflexes pour protéger leur domicile. Des préventions simples sont à effectuer comme : laisser une lumière allumée, de la musique, montrer qu'il y a de la vie dans la maison. Il est important de dissimuler les biens précieux en lieu sûr, de ne pas garder de grosses sommes d'argent.

En cas d'absences prolongées il est conseillé de prévenir famille, voisins, et la Gendarmerie nationale, qui fait des rondes, dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances » et « tranquillité seniors » pour les personnes âgées ou isolées.

Quelques conseils et précautions à prendre :

- Ne jamais donner ses coordonnées personnelles ou bancaires ;
- Pas de transferts d'argent par Western Union ou cartes PCS ;
- Au distributeur de billets se cacher pour faire le code ;
- Garder le sac à main fermé ;
- Ne pas laisser les démarcheurs rentrer dans les maisons.

Sur les 26 communes où la brigade de DINAN intervient, 52 vols ont été commis, entre janvier et février. En Bretagne, ce sont les Côtes d'Armor qui enregistrent le plus de vols en 2019.

En cas de vol ou d'arnaque, prévenir la Gendarmerie nationale au 17 ou 112.



Marie-Claire BOTREL, représentante au CLSPD

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRE



Le plaisir de se retrouver, de jouer ensemble et de passer de bonnes vacances à l'accueil de loisirs de Trélivan.

La municipalité de Trélivan organise un accueil de loisirs, du lundi 8 juillet au vendredi 2 août inclus.

Il fonctionnera du lundi au vendredi, dans les locaux de la garderie périscolaire. Les enfants de 4 ans au 30 juin 2019 à 12 ans y seront accueillis. Les animations débuteront à 9h00 pour se terminer à 17h00.

Pour faciliter l'organisation des parents, une garderie sera mise en place gratuitement de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

● L'accueil de loisirs proposera des activités variées, alternant des moments collectifs et individuels, des temps forts et des temps calmes, des moments de découverte et de créativité : accrobranche, bowling, poney club, piscine, visite des parcs à moules à la maison de la baie du Vivier sur Mer, visite du château de Dinan etc...

● Un mini-camp, au camping municipal de Lancieux sera proposé à un groupe de 20 enfants de 9/12 ans du lundi 15 au 19 juillet, avec des activités nautiques.

Le planning des activités sera disponible en mairie le 11 juin.

● Vos enfants seront confiés à des animateurs titulaires du BAFA, SB et AFPS, et 2 animateurs stagiaires BAFA, sous la responsabilité de la directrice Marie-Noëlle PIEVACHE dans le respect de la réglementation jeunesse et sports.

● Possibilité d'inscrire vos enfants à la journée ou à la semaine, les inscriptions se font en Mairie, Tél. 02 96 39 16 31.

● Renseignements en Mairie ou sur le site officiel de la commune www.trelivan.fr.

● Le lundi 8 juillet à 18h30 : Présentation aux parents des animateurs et des activités.

● Le jeudi 1^{er} août à 18h30 : Soirée fin de centre.

● Equipe d'encadrement

Directrice : Marie-Noëlle PIEVACHE.

Animateurs/trices : Anthony MEAL, Aurélien LEMAITRE, Chloé GIRARD, Gwenaëlle CHAPON, Maiwenn RADOUX.

Stagiaires BAFA : Sarah PAILLEUX, Killian COURCIER.



Marie-Claire BOTREL,
adjointe et responsable ALSH.

CALENDRIER DES FÊTES 2019

	Dates	Manifestations
JUIN	Samedi 1 ^{er} Dimanche 2 Dimanche 16 Mardi 18 Samedi 22 Dimanche 23 Jeudi 27	Courses Motos Courses Motos Randonnée Gourmande Association Téléthon Trélivan Repas Fleur de Blé Noir (salle Clément ADER) Kermesse Ecole Jean Ferrat Vide-greniers Société de chasse (salle Hélène BOUCHER) Repas plein air Club des Amis du Val Drouet (Maison des sports et préau)
JUILLET	Samedi 13	Feu d'artifice organisé par la Municipalité-Bal et repas C.L.C.T (salle Clément ADER)
AOÛT	Jeudi 1 ^{er} Jeudi 15	Soirée A.L.S.H (salle Clément ADER) Concours de pétanque de l'A.S.T.
SEPTEMBRE	Vendredi 6 Dimanche 8 Vendredi 20 Dimanche 22 Dimanche 29	Pot de rentrée scolaire Ecole Jean Ferrat Vide-greniers Association Genêts-Bruyères-Korrigans (salle Hélène BOUCHER) Pot des bénévoles Amicale Laïque (Maison des sports) Sortie vélos - Amicale Laïque Après-midi « jeux » intergénérationnel (salle Clément ADER)

Prenez date : Repas des aînés le dimanche 13 octobre à la salle Clément ADER

ASSOCIATIONS DE TRÉLIVAN

NOMS	PRÉSIDENT (E)	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
A.S .TRELIVAN	PANNIER Guillaume	06.19.74.98.44	guillaume.pannier@sfr.fr
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	LEHMANN Christian	02.96.39.29.43	christian.bzh22@gmail.
FNACA	LEROY Michel	02.96.83.55.54	
AMICALE DU PERSONNEL	SILARD Lydie	02.96.39.16.31	
LES AMIS DU VAL DROUET	BLONDEL Jean- Pierre	06.37.62.87.97	amisduvaldrouet@hotmail.com
AMICALE LAÏQUE	LEMOINE Marc	06.26.71.21.51	marclemoine@sfr.fr
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - ECOLE MOSAÏQUE	LHOTELLIER Angélique		angeliquef22@hotmail.fr
SOCIETE DE CHASSE	LELOUS Gilles	02.96.85.16.05	lelous.gilles@orange.fr
VTT-CYCLO TRELIVAN	LEBRET Patrick	02.96.39.73.09	lebret.pat@wanadoo.fr
ASSOCIATION GENÊTS-BRUYÈRES-KORRIGANS	LEBRET Patrick	06.83.47.19.82	lebret.pat@wanadoo.fr
TRELIVAN ANIMATION	FAIRIER Bernard	02.96.39.56.17	
FLEUR DE BLE NOIR	LEMONNIER Marie		lemonnierclaud@neuf.fr
COMITE LOISIRS ET CULTURE TRELIVANNAIS	PELHATRE Michel	02.96.39.76.27	m.pelhatre@laposte.net
GYMNASTIQUE FEMININE	BREGENT Corinne	06.12.64.18.69	yannick.bregent@wanadoo.fr
CLUB MOTOS	MARIN Jean-Luc	06.75.83.64.18	jean-luc.marin6@orange.fr
COMITE DE JUMELAGE	COLAS André-Yves	02.96.85.03.13	andre.yves.colas@orange.fr
ASSOCIATION TELETHON TRELIVAN	LECHEVESTRIER Jean	06.20.07.46.35	jeanlechevestrier@sfr.fr
ASSOCIATION FAIRE PLAISIR	LOYER Roland	06.24.30.37.49	

ASSOCIATION TRÉLIVAN TÉLÉTHON

***A** vos agendas, le dimanche 16 juin 2019 se déroulera la première randonnée gourmande de notre association au profit du Téléthon 2019.*

Le départ aura toujours lieu au même endroit que les randonnées précédentes à savoir au foyer derrière l'église.

Afin de faciliter l'organisation, nous prendrons toutes les inscriptions avec paiement à l'avance, elles se feront aux numéros de téléphone suivants : **02.96.85.34.73 et 06.20.07.46.35.**

Les chèques seront à mettre à l'ordre de A.T.T. et à envoyer à l'adresse suivante : M. Jean LECHEVESTRIER, 18 Le Tertre 22100 TRELIVAN.

Le montant de la participation est de 13 € par personne avec le gobelet dont la consigne est de 1€.

Par souci pratique et environnemental, il sera demandé aux inscrits d'apporter leurs couverts (fourchette et couteau).

Cette randonnée se déroulera sur une distance d'environ 15 kms avec un site pour l'apéritif et

entrée, un autre pour le plat de résistance et le dessert plus café sur le site du départ.

Le tracé du parcours vous emmènera sur des chemins arborés longeant plusieurs étangs. Nous aurons accès au parc d'un château local avec la présence des propriétaires afin d'échanger sur l'historique du lieu.

Par avance nous tenons à remercier les propriétaires des chemins privés qui seront traversés permettant un circuit adapté.

Dès à présent, inscrivez-vous et venez nombreux à cette première randonnée gourmande où une trentaine de bénévoles vous attendent.

Le bénéfice de cette randonnée gourmande sera intégralement reversé à l'AFM.

Le président,
Jean LECHEVESTRIER



LES AMIS DU VAL DROUET

La saison 2019-2020 prépare sa rentrée avec des activités et des loisirs pour votre plaisir

...FORMULE CLUB-CAFETERIA



- **Mardi & vendredi 14h00 – 18h00** : l'espace du foyer des aînés accueille tous ceux qui souhaitent passer un bon moment de convivialité en compagnie des adeptes des jeux de société. Un large espace ensoleillé ouvert sur l'étang du Val Drouet est ouvert aux passionnés de pétanque.
- Le service cafétéria est assuré par les bénévoles de l'association (boissons chaudes ou fraîches accompagnées d'une viennoiserie).

ACTIVITES MANUELLES, ARTISTIQUES & NUMERIQUES



Les ateliers de créativité sont destinés à échanger et à enrichir les connaissances afin de savourer le plaisir de créer. A chacun de découvrir le support qui contribuera le mieux à la concrétisation de son esprit créatif, puis de rejoindre la bonne humeur du groupe ayant la même passion.

Ces ateliers sont animés par des bénévoles chevronnés au foyer culturel (entrée du parc du Val Drouet). Nous recherchons un(e) animateur(trice) bénévole pour l'atelier broderie.

€ ● **Lundi 14H30 – 17H00** : photographie numérique, broderie.

€ ● **Mardi 14h00 – 17h00** : peinture.

€ ● **Vendredi 14H30 – 17H00** : tableaux 3D, cartonnages.

Les personnes qui projettent de participer à un atelier sont invitées à découvrir nos activités aux jours d'ouverture.

SORTIE 2019

Le 21 mai, un peu plus d'une trentaine d'adhérents ont participé à une excursion avec au programme :

- Croisière commentée d'1h30 sur la rivière d'Auray ;
- Déjeuner ;
- Découverte de la ville et du port de St-Goustan en petit train touristique (rivière du Loch, ruelles pavées et maisons à pans de bois) ;
- Découverte libre du sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray.



REPAS DE PLEIN AIR

Il aura lieu le 27 juin 2019, les détails ont été mis à l'affichage dès le début du mois de mai au foyer des aînés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Salle Clément ADER le dimanche 6 OCTOBRE 2019 A PARTIR DE 11H00.

REPAS ANNUEL

Il suivra l'assemblée générale à la salle Clément ADER le dimanche 6 OCTOBRE 2019 A PARTIR DE 12H30.

AUTRES DATES A RETENIR

CONCOURS DE BELOTE : lundis 21 octobre & 2 décembre à 13h30, salle Clément ADER,

CONCOURS D'ALUETTE : samedi 23 novembre 13h30 au foyer des aînés.

Pour le bureau, Jean-Pierre BLONDEL



ASSOCIATION GENÊTS-BRUYÈRES-KORRIGANS

FLEURISSEMENT DU QUARTIER

Achat de fleurs et plantations dans les jardinières au mois de mai.

Remerciements aux personnes qui les arrosent.

SORTIE DIMANCHE 19 MAI

La sortie du 19 mai a été reportée à une date ultérieure



VIDE GRENIER

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2019

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Quartier de la Barrière, terrain des sports du Rocher,
route de Broons à partir de 7h30

Tarif : 2 € le mètre

Inscription obligatoire accompagnée du règlement avec un minimum
de 5m pour l'emplacement du véhicule.

Inscription pour le 04/09/2019 dernier délai

LEBRET Patrick

25 les Korrigans 22100 TRELIVAN.

Tél : 06.83.47.19.82, email : lebret.pat@wanadoo.fr

MARCHE MENSUELLE

TOUS LES 3^{ÈME} DIMANCHE
DE CHAQUE MOIS

(sauf juillet et août)

Départ à l'abri bus du quartier

Le lieu sera indiqué dans la presse le
samedi

Renseignements :

Hervé ODION 02 96 39 61 90

LE PARTAGE DU SAVOIR

TOUS LES MERCREDIS DE 19H30 H À 22 H
SALLE HÉLÈNE BOUCHER

CARTONNAGE, COLLAGE ET DIVERS
OUVERT À TOUS

RENSEIGNEMENTS :

YVONNE BUREL 02 96 39 61 09

GYMNASTIQUE

SALLE HÉLÈNE BOUCHER

REPRISE DE LA SECTION GYMNASTIQUE
DÉBUT SEPTEMBRE

LE LUNDI DE 19H À 20H

RENSEIGNEMENTS : MADELEINE QUILLIEN
02 96 39 63 58



TRÉLIVAN ANIMATION

CHANTS MARINS

« LES POURQUOI-PAS »

Durant ce trimestre, nous avons travaillé lors des répétitions les chants qui ont été choisis pour le concert du 28 avril. Nous regrettons que cet échange n'ait pas eu lieu dans notre commune. Ce groupe (les Gars de St Malo du Mans) était en train de visiter la ville de St Malo et ayant des relations avec un membre de notre groupe, a proposé de créer cet échange. Cette rencontre a eu lieu à Calorguen. Deux manifestations étaient déjà programmées à Trélivan, une troisième n'était pas possible. Nos répétitions sont très suivies et avec les beaux jours les demandes de sorties sont plus nombreuses. Pour clôturer l'année un repas aura lieu le 22 juin, courant juillet une journée pique-nique est prévue. Souhaitons autant de participants que l'année passée ainsi que du soleil...

Bon vent à tous !



THÉÂTRE

La saison théâtrale de l'année 2018/2019 vient de se terminer.

Nous avons fait 7 représentations (2 Trélivan; 1 Ploubalay; 1 salle Robert Schuman à Dinan; 1 la Landec; 1 Quévert; 1 Mégrit) et recueilli un public de 1200 personnes.

Un grand bravo à toute la Troupe pour le travail effectué durant toutes les répétitions (de septembre à février).

Nous remercions toute l'équipe technique pour leur aide précieuse pour le transport, montage et démontage de nos décors.

Nous venons de retrouver une nouvelle pièce, et nous vous donnons rendez-vous en février 2020.

Pour le bureau, le président,
Bernard FAIRIER



Le temps s'est montré très peu clément pendant cette dernière semaine de préparation de la 21ème Rando de Vtt, cyclo et pédestre au départ de l'école Jean Ferrat. Malgré d'autres organisations sur la région ce dimanche 28 Avril et un ciel peu engageant à 8 h pour randonner, nous avons pu accueillir 600 participants. Ces sportifs, soit 345 vététistes, 105 routiers et 150 marcheurs ont apprécié le retour convivial autour du verre de l'amitié. Les commentaires allaient bon train tant au niveau des participants que des membres du club sur cette matinée légèrement arrosée.



Nous remercions les propriétaires pour l'accès et l'accord de passage uniquement pour cette matinée. Nous adressons également nos remerciements aux différents partenaires et à la municipalité pour l'accès à l'école Jean Ferrat, la mise à disposition de matériel et du point lavage.



Nous allons continuer à participer aux randonnées de Vtt et cyclo, ainsi qu'aux épreuves cyclotouristes caritatives pour les remercier d'être venus à Trélivet.

Le club le mieux représenté est la Richardais devant St Thural, Lanvallay et Guitté. Le plus jeune vététiste, Alenzo Picard âgé de 7 ans, de Brusvily, sur le 24 km, Tyfenn Blanchard, de 11 ans, d'Iffendic, sur le 12 km pédestre et, Marcel Gouillard de l'AVD DE Dinan, 81 ans, sur la boucle de 65 km en cyclo, ont eu le plaisir de repartir avec une coupe.

Nous vous invitons à consulter notre site : vtt-cyclo-trelivan.fr/
et notre page : [facebook.com/VTT-CYCLO-Trelivan](https://www.facebook.com/VTT-CYCLO-Trelivan).



le président,
Patrick LEBRET



INFO : Cette année les courses de Moto-Trélivet auront lieu le week-end 1^{er} et 2 JUIN 2019. De plus, le premier «roulage» aura lieu à partir de 11H le samedi matin.

Le programme pour ces 2 jours sera inédit car après la réussite de nos 50 ANS avec la démonstration des motos anciennes, les pilotes présents en 2018 ont souhaité revenir cette année. D'un autre côté, depuis des années, Trélivet a toujours été la plus belle course du Championnat de Bretagne, la Ligue et les pilotes concernés attendaient aussi ce retour.

Pour ces raisons évoquées ci-dessus, le bureau a décidé de faire un mixte de ces deux épreuves. Maintenant il faut réussir à mettre en place un programme pour permettre à tout le monde de rouler et être prêt dès 11H le samedi.

Voici ce qui va se dérouler durant ce week-end du 1^{er} et 2 JUIN :

- Démonstration de Motos Anciennes,
- Super-motard avec des manches de 18 pilotes,
- Les -25CV Power avec des manches de 18 pilotes de 25CV maxi,
- Course de côte du Championnat de Bretagne.

Cette année une nouvelle catégorie apparaît avec une appellation particulière « -25CV Power ». On y retrouve des motos de 80 ou 125cc maximum en 2 temps et jusqu'aux 250cc en 4 temps. On devrait retrouver également des 125cm³ de série en «barrage» puisqu'il y aura 18 pilotes. Nous espérons retrouver l'esprit des courses des années 70/80 même si dans ces années-là c'était des motos compétition client.

CLUB FOOTBALL : A.S.TRELIVAN

Une année 2019 riche en émotions pour l'école de foot :

- Un déplacement en car pour assister au match Guingamp-Dijon, le 16 mars ;
- Le club qui se déplace à Pleudihen le 13 avril pour aller encourager les enfants ;
- Un déplacement en mini-bus le 19 avril pour visiter le centre de formation du stade Brestoïse et voir le match Brest-Orléans ;
- Des éducateurs en formation à Ploufragan du 15 au 19 avril.

Et bien évidemment pour finir le traditionnel tournoi du 1^{er} mai qui s'est achevé sur une 36^{ème} édition record. 108 équipes, plus de 800 enfants, environ 150 bénévoles, une grosse réussite !!

La nouvelle équipe dirigeante attend déjà la prochaine édition avec impatience...

La saison prochaine se prépare, le club ne change pas de politique, nous limiterons de nouveau les effectifs afin de garder cet état d'esprit familial et garantir une formation de qualité, aussi bien sur le plan sportif

qu'humain. Si votre enfant est né entre 2015 et 2008 et qu'il souhaite rejoindre

le club merci de contacter le

responsable du club, **Yoann Réhel au 06 13 22 26 90**. Les effectifs seront peut-être complets dès fin juin donc n'hésitez pas à le contacter avant...

Le club continue à s'agrandir, si vous souhaitez aussi rejoindre cette belle équipe de bénévoles pour aider aux entraînements ou sur l'administratif appelez là aussi le responsable de l'école de foot.

En catégorie seniors, la saison touche à sa fin avec des objectifs fixés que nous espérons atteindre :

- maintien en Régionale 2 pour l'équipe fanion
- montée en division supérieure pour l'équipe 3
- seule l'équipe 2 est sûre de son destin bien calée dans son championnat de division 2.

Le bilan en coupe est plus mitigé mais les tirages ne nous ont pas été favorables.

L'inter-saison approche et il sera temps de faire le bilan sportif et moral d'une belle année marquée surtout par le renouveau de l'école de foot.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous appeler : 06.19.74.98.44.

Sportivement,

*Pour le bureau
Guillaume PANNIER, président de l'AST*



MOTOS

Le samedi soir 21H, il y aura un concert avec le groupe «Halls Pearl». Nous allons prévoir une scène couverte afin de ne pas avoir la déception de l'année dernière et espérons une météo ensoleillée.

Comme tous les ans, la réussite de cette manifestation n'est possible qu'avec l'aide des bénévoles.

Si vous avez envie de vous joindre à notre équipe, contactez-nous au « **06 09 26 56 98 : M^{me} LE BON Christine** » vous indiquera les besoins (restauration, buvette, entrées et sécurité...). Nous comptons sur vous pour nous aider à faire perdurer cette course le plus longtemps possible.....déjà 51 ans.

Le tarif pour le samedi : 8 € , le dimanche : 6 € et le Pass 2 jours : 12 €.

Profitez des préventes du Pass 2 jours à 10 € dans les divers points de vente :

- Bar de Trélivan, Bar le Saint Georges de Dinan, Bar le Bistrot du marché à Dinan.
- Moto-Cup de Dinan
- Dafy-Moto de Saint-Malo
- Free-Bike de Saint-Brieuc

Bien sportivement.

Le président, Jean-Luc MARIN



ASSOCIATION FLEUR DE BLÉ NOIR

Danses traditionnelles

C'est avec une pensée très émue que nous ouvrons notre saison festive 2019 : notre ami danseur de la Section Animations et membre du Conseil d'Administration, Serge Guichard, est décédé fin mars. Toutefois, il faut selon la formule consacrée « que le spectacle continue ».

Dès le début avril les premières sorties ont été effectuées et c'est avec plaisir que danseuses, danseurs et musiciens ont réendossé le costume et se sont parés pour faire valoir notre terroir au travers des airs et des danses traditionnelles. Le public est varié, constitué de touristes mais pas seulement, dans la mesure où FLEUR DE BLÉ NOIR se tient à la disposition des associations et des particuliers pour animer les fêtes locales ou privées (mariages, anniversaires,...) mais aussi les après-midi dans les foyers pour personnes âgées.

Pour toute information, il est possible de contacter le 02 96 39 40 02 ou le 06 83 81 16 49.

Fin juin la Section Loisirs se dispersera pour l'été après avoir partagé un repas convivial et en se promettant de se retrouver mi-septembre tandis que la Section Animations rayonnera dans les environs.

Vous êtes tous invités à venir nous rejoindre à la rentrée pour deux séances gratuites à la salle Clément ADER le mardi de 20h30 à 22h15 et ne serez pas contraints d'intégrer le groupe Animations même après plusieurs années de danse.

Débutants ou confirmés, seuls ou en couple, chacun et chacune trouverez votre place dans la pratique de la danse bretonne, conviviale par nature. Vous découvrirez qu'il s'agit d'un excellent exercice pour le corps et l'esprit et en tirerez beaucoup de plaisir pour une cotisation annuelle de 25 €.

Les membres du conseil d'administration souhaitent à toutes et à tous de passer une excellente « belle saison ».

La secrétaire, Martine DUFFROS



COMITÉ DE JUMELAGE

Le dimanche 28 avril, 60 pêcheurs sont venus taquiner la truite à l'invitation du comité de jumelage de Trélivan. Même si le temps était pluvieux, cette pêche s'est déroulée dans la bonne humeur et la joie de ramener quelques beaux spécimens. Près de 300 truites ont été sorties de l'eau, dont plusieurs de plus de 50 cm.

Le midi, près de 200 personnes ont partagé le repas champêtre préparé par nombre de bénévoles.

Ces agapes se sont achevées assez tard dans l'après-midi, preuve s'il en est, de la convivialité qui régnait sous les chapiteaux dressés aux abords de l'étang du Val Drouet.

Ces festivités, maintenant bien ancrées dans le calendrier trélivannais, montrent l'envie de bien vivre ensemble du comité de jumelage qui en profite pour remercier la municipalité et les commerçants pour leur aide et leur soutien. Remerciements également à Jean-Pierre Adam et Roland Loyer de l'association «Faire plaisir» pour le prêt de barnums. A noter que la sono est gracieusement mise à notre disposition par les Amis du Val Drouet.

Le mois de mai verra aussi 37 Trélivannais partir le jeudi 30 pour Montgailhard où ils sont attendus avec impatience. Retour le 2 juin assez tard sûrement, fatigués mais heureux, d'avoir une fois de plus tourné une nouvelle page de l'amitié qui lie ce petit bout des Côtes d'Armor à ce coin d'Ariège. Un compte-rendu et quelques photos dans le prochain bulletin illustreront ce périple. Il est important de noter que cette année de nouveaux adhérents feront le voyage en Ariège.

Pour le bureau, le président André-Yves COLAS



GYMNASTIQUE FÉMININE

L'année sportive touche à sa fin, il est donc temps de faire le bilan.

Bilan des adhésions : Il est très positif cette année.

● En ce qui concerne les adultes, nous sommes 64 adhérents, soit une augmentation de 10 personnes par rapport à l'année dernière, dont 24 nouvelles adhésions. Notons que les 2 messieurs arrivés l'année dernière se sont réinscrits. J'espère que cela donnera envie à d'autres de les rejoindre.

● En ce qui concerne les enfants, l'effectif global est de 22 enfants, soit une augmentation de 10 enfants par rapport à l'année dernière. Il faut aussi compter 4 réinscriptions. La formule des cours, mise en place en début d'année, s'avère donc efficace. Elle sera donc maintenue à la rentrée prochaine, à savoir : 1 cours pour les 3-4 ans et 1 cours pour les 5-6 ans.

● Le dernier rendez-vous de cette année (cf photo) :

- Le spectacle de fin d'année préparé par les enfants

- Le pique-nique, réservé aux adhérents du club, à leurs conjoints et enfants. Ce sera l'occasion de partager un moment convivial et d'offrir des fleurs aux animatrices.

● En ce qui concerne la nouvelle année sportive, la reprise des cours se fera la semaine 38, à compter du **mardi 17 septembre 2019**.

● Les cours, adultes comme enfants, se déroulent à la salle Clément Ader (salle des fêtes du bourg), et sont assurés par des animatrices diplômées. Le club est affilié à la fédération Sports Pour Tous.

● Les cours adultes se déroulent :

€ Le mardi de 14h00 à 15h00, plutôt axé gym douce;

€ Le jeudi de 20h15 à 21h15, plutôt axé gym d'entretien.

● Les cours enfants seront organisés de la façon suivante :

- De 14h15 à 15h00 pour les 5-6 ans.

- De 15h15 à 16h00 pour les 3-4 ans.

Le nombre de places dans chaque cours étant limité, les préinscriptions enfants se feront lors du forum des sports (en septembre). Les enfants préinscrits seront prioritaires au moment des inscriptions.

● Les tarifs de cotisation à la rentrée, seront de :

- 80 € par adulte ;

- 150 € pour un couple, au lieu de 160 € (Nouveauté 2019-2020);

- 85 € par enfant;

Tarif dégressif pour les fratries.



Il est possible de prendre une licence « famille », valable pour l'inscription d'un adulte et d'au moins un enfant. Le tarif est alors dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits. Nous consulter. Le prix de la cotisation est le même pour une personne de Trélivan que pour une personne extérieure à Trélivan. Les inscriptions se font le jour du cours.

● L'adhésion adulte permet d'accéder aux 2 cours.

● Les deux premières séances sont gratuites.

● Fournir aussi un certificat médical, pour les personnes qui n'en ont pas fourni cette année (puisque les certificats sont valables 3 ans maintenant).

Bien que le bilan du club soit très positif cette année, notre but est de se développer encore

plus, en aucun cas de fermer. Mais pour cela, j'ai besoin de vous. Je vous donne donc rendez-vous en septembre. Messieurs, venez également essayer, le club n'a de « féminine » que le nom ! Faites suivre à votre entourage, à vos relations.

En attendant de vous (re)voir à la rentrée, je vous souhaite un très bel été.

La présidente, Corinne BREGENT

Tél : 06 12 64 18 69

Magali Coiffure à Domicile
02 96 39 23 86
06 08 04 98 97
Trélivan

Sylvie Loty - Création et retouches

filSloty
couture

La Roussais
22100 Trélivan

02.96.80.40.73
06.45.56.34.79



AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE de TRELIVAN



Le 23 février s'est tenue l'assemblée générale de l'amicale qui a été très constructive.

A l'ordre du jour, le bilan financier, la réélection des membres du bureau et les prévisions d'activités pour 2019. Après la traditionnelle minute de silence en mémoire de nos anciens morts pour la France, Claude COUSTE a été nommé «président d'honneur» de notre amicale. Claude est depuis plus de vingt années membre de l'amicale dont treize années de présidence. Il reste un maillon fort de l'amicale de par son expérience.

● **Le bilan financier.**

Notre trésorerie affiche encore cette année un déficit de 169,90 € tout cumulé. Le nombre d'adhérents est de 70 après le décompte des cartes vendues. Nous souhaitons un rééquilibrage de la balance des finances et nous négocierons notre contrat d'assurance en faisant jouer la concurrence si nécessaire. Le prix de la carte d'adhérent n'augmentera pas et reste fixée à 5 €. A l'étude, numérotter les cartes d'adhérent pour effectuer un tirage au sort pour la tombola du 11 novembre.

● **Membres du bureau :**

Tous les membres du bureau ont été réélus et un nouveau membre fait son entrée.

- **Président d'honneur :** Claude COUSTE
- **Président :** Christian LEHMANN
- **Vice-président :** Marcel DESCHAMPS
- **Trésorier :** Jean-Marie DESCAMPS
- **Membres :** Louis FLEURY, Fernand GENEVIEVE, Francis MORIN et Claude BOSSARD
- **Nouveau membre, M^{me} Nicole DESCAMPS :** Trésorière adjointe.

● **Les prévisions d'activités pour 2019 :**

- **Cérémonie commémorative du mercredi 08 mai 2019.**
Remise de la médaille commémorative Moyen Orient et du titre de reconnaissance de la nation pour M. Francis MORIN.

- **14 juillet,** participation aux cérémonies à Dinan avec l'accord de M. Le Foll, président de l'UNC Dinan et de la Mairie de Dinan. Présence de notre drapeau au côté des autres associations.

- **Cérémonie commémorative du 11 novembre 2019.**

A l'issue de la cérémonie et après le vin d'honneur de la Mairie, le repas traditionnel avec une tombola.

● **Activités ludiques et loisirs. (Voir agenda site de la Mairie)**

- **Samedi 8 juin,** journée de convivialité entre anciens militaires, gendarmes et pompiers (même ceux en activités) de Trélivan au parc du Val Drouet, terrain du bas. Nous organiserons un repas "galettes saucisses" pour la circonstance et ceux désirant faire une partie de pétanque pourront le faire. (Amenez vos boules).

Menu : Kir, Galettes saucisses, grillé aux pommes, café, vin rouge ou rosé. Buvette sur place.

Réservations auprès du trésorier, Jean-Marie DESCAMPS 02 96 85 21 38 ou auprès du président, Christian LEHMANN au 06 52 73 72 01. Vous pouvez aussi contacter les membres du bureau.

10 Euros/personne, paiement à la réservation.

Date limite de réservation le 15 mai.

- **Sortie du 18 juillet 2019.** Cette sortie est organisée sur le bateau «Le Maltess» sous forme de repas croisière. Prix de l'activité par personne, 50€ (paiement à la réservation).



Le menu choisi

est : Quenelle de Poisson sauce Bretonne, Rôti de porc caramélisé, gratin de pommes de terre maison, dessert maison, café et 1/4 de rouge.

Une animation avec un accordéoniste est prévue tout au long de la croisière.

Le rendez-vous est fixé à **11h45 à l'écluse de la Hisse**, Port du Lyvet 22100 Saint Samson sur Rance. Parking gratuit. Le bateau naviguera de l'écluse de La Hisse jusqu'au Port de Dinan, puis retour. Durée estimative 3 heures.

Pour cette activité, il faut dès à présent réserver auprès des membres du bureau.

Date limite de réservation, le 1^{er} juillet 2019.

le président, Christian LEHMANN

Questions fréquemment posées, «à quoi sert l'amicale des anciens combattants » ?

L'amicale créée en 1980 par notre défunt Maire M. LE DAGUENEL, a pour objectif le devoir de mémoire mais aussi de resserrer les liens de solidarité entre anciens combattants.

L'amicale est à la disposition de toutes personnes pour apporter son aide et son appui moral et matériel. Mais aussi aide à la constitution des demandes d'attribution du statut d'ancien combattant et de décoration mais également pour les recherches éventuelles sur le passé d'un proche tombé au champ d'honneur.

Sachez que le statut d'ancien combattant vous donne des droits non négligeables et nous nous tenons à votre disposition si vous désirez en savoir plus.

Actuellement le président effectue des recherches sur un soldat tombé en Syrie le 15 juin 1941.

AMICALE LAÏQUE DE TRELIVAN



Rappels des objectifs de l'association de l'Amicale Laïque de l'école Jean Ferrat :

- Aider les **enseignants** de l'école primaire et maternelle à réaliser le maximum d'**activités pédagogiques pour nos enfants**.
- Organiser des **manifestations** dont les bénéfices permettent d'aider à **financer les activités de nos enfants**.
- Créer un esprit de **convivialité** en permettant aux **parents d'élèves, enseignants, aux enfants** et à tous les amis de l'école de se rencontrer par le biais de nos réunions ou manifestations.

● **Le bureau :** **Marc Lemoine** président ; **Mickael Serelle** vice-président ; **Sébastien Larcher** vice-président ; **François Thomas** vice-président ; **Tanguy Collin** trésorie ; **Céline Cholet** trésorière adjointe ; **Lydie Silard** trésorière adjointe ; **Virginie Leclerc** secrétaire ; **David Quéré** secrétaire adjoint ; **Philippe Le Drézen** secrétaire adjoint, et membre de droit en tant que directeur de l'école et de nombreux autres membres actifs et bénévoles.

Cette année tous les élèves de CM1 et CM2 sont partis en classe de neige. La station de Bellevaux a accueilli nos petits Trélivannais avec une superbe météo et une neige abondante qui leur a permis de passer une merveilleuse semaine qui restera un souvenir inoubliable de leur passage à l'école Jean Ferrat.

● Les prochaines sorties au programme sont un stage d'équitation pour les CP, une visite d'écluse pour les CE1, une classe de voile pour les CE2 ainsi que des sorties cinéma.

L'organisation de ces manifestations implique une quarantaine de bénévoles, c'est pourquoi nous sollicitons régulièrement les parents.

Toutes ces manifestations ont un seul but : l'organisation et le financement des activités, des sorties culturelles de nos enfants. La participation de l'Amicale Laïque représente un budget de près de 10 000 € par an.

Le prochain rendez-vous de l'Amicale Laïque de Trélivan : La kermesse le 22 juin.



Facebook : Amicale Laïque de Trélivan

amicale.laique.trelivan@gmail.com

Merci à tous ceux qui participent à ces manifestations ! A bientôt !

Le bureau de l'Amicale Laïque.

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Nous vous rappelons l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 réglementant les bruits du voisinage. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



ENVIRONNEMENT

TONTE DES PELOUSES

IL EST INTERDIT DE METTRE LES TONTES DES PELOUSES DANS LES POUBELLES RESERVEES AUX ORDURES MENAGERES. NE PAS METTRE DE DÉCHETS VERTS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Chacun peut acquérir à DINAN AGGLOMERATION un composteur individuel suivant la taille souhaitée à savoir :
Composteur plastique : 450 l. tarif 26€ ; 600 l. tarif 30€.
Composteur bois : 300 l. : 26€

**Pour plus d'informations : 02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr**

VERRE

Emplacement des conteneurs :
Parking du Cimetière, Etang du Val, Citée Vaucouleurs, La Douettée, Terrain de foot du Rocher, Résidences des Genêts et des Korrigans, Espace rue des Saules (derrière la cantine) Place de l'Eglise, salle Hélène Boucher.
CEUX-CI NE SONT PAS FAITS POUR DEPOSER LES SACS POUBELLES.

ESPACE PROPRETÉ

Cet espace, situé sur le parking du Cimetière comprend trois conteneurs distincts permettant de collecter de manière sélective les : plastiques - papiers - verres.

TOUT AUTRE DÉCHET EST INTERDIT.

COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des emballages à recycler (bouteilles plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes, journaux, revues, magazine), s'effectue au point poubelles. **Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.**

GESTION DES DÉCHETS

APPORTS VOLONTAIRES DE DECHETS : DECHETTERIE DES LANDES FLEURIES, rue A. Pavie à QUEVERT : (réservée aux particuliers).

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Toute l'année, les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45.
ATTENTION : pour vous y rendre vous devez vous munir de votre « PASS DÉCHETTERIE » à retirer à DINAN AGGLOMERATION.



LE TRI SÉLECTIF

MÉMO TRI

À partir du 15 avril 2019

Sur Dinan Agglomération,
tous les emballages et
les papiers se trient !



DINAN
AGGLOMERATION



Des questions ?
02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr
Un doute sur le tri ?
www.consignesdetri.fr
ou sur l'application guide du tri

Localiser les colonnes
les plus proches :
www.dinan-agglomeration.fr

→ Ne pas laver les emballages
et ne pas les imbriquer
→ Seuls les emballages se trient,
pas les objets

CITEO

L'ASSURANCE MALADIE



AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

> ET SI VOUS FAISIEZ LE POINT SUR VOTRE SANTE ?

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille !

Le centre d'examens de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un examen de prévention en santé «sur mesure», adapté selon votre âge et votre situation personnelle.

Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie*.

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.

Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au 02.90.03.31.30 ou par mail : ces22@assurance-maladie.fr

Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.

** pour les assurés du régime général*



La CPAM des Côtes d'Armor vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au 36 46 (service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur votre compte personnel sur ameli.fr

Développer la participation citoyenne !

Installé par Dinan Agglomération en décembre 2017, le Conseil de Développement c'est 51 citoyens bénévoles, habitants de l'agglomération, engagés pour contribuer aux réflexions sur le territoire et développer la participation citoyenne.

Le Conseil de Développement met en place des lieux d'expression et de réflexion ouverts à toutes et à tous (groupe de travail, évènement participatif, ciné-débat...) sur ses thématiques de travail.

Au programme cette année : faire débat autour de l'alimentation, favoriser la pratique du vélo, contribuer aux réflexions sur la stratégie économique et sur les services à la population, réfléchir à la mise en place d'un budget participatif et participer à la transition écologique.

Ça fonctionne comment ?

Le Conseil est organisé en plusieurs groupes de travail correspondant aux projets et aux thématiques traitées par le Conseil de Développement. Ces sujets ont tous un intérêt collectif ou pour le territoire. Ils sont remontés par les membres du Conseil, par Dinan Agglomération ou encore par des acteurs du territoire.

Ces groupes de travail sont des lieux d'action, mis en place sur une durée limitée correspondant au temps d'une démarche ou d'un projet. Les groupes de travail sont ouverts à tous les habitants et les acteurs du territoire !

Globalement, les travaux et le fonctionnement du Conseil sont suivis et animés par un Bureau. Il est composé de la Présidente et de 7 membres élu.e.s par l'ensemble du Conseil.

Le 24 mai, le Conseil de Développement a organisé un débat ouvert à toutes et à tous pour faire vivre la démocratie participative sur le territoire.

L'objectif était de proposer un cadre pour que chacun puisse s'exprimer et proposer des solutions pour inventer de nouvelles modalités de participation citoyenne et faire vivre la démocratie participative !

Cet évènement participatif était ouvert à toutes et à tous : citoyen.ne.s, associations, élu.e.s ... La diversité des participant.e.s (citoyen.ne.s, associations, élu.e.s) a fait la richesse des échanges et des propositions qui ont émergé du débat.

Nous vous invitons à suivre l'actualité sur ce débat et à retrouver toutes les actions du Conseil sur la page Facebook «Conseil de Développement Dinan Agglomération» !



**BOULANGERIE
PÂTISSERIE**
Damelincourt

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 7h00 à 13h00
et de 15h30 à 19h30

Samedi
de 7h30 à 13h00
et de 16h30 à 19h30

Dimanche
de 7h30 à 13h00

Fermé le mercredi

12 rue du Centre - 22100 TRÉLIVAN
Tél. 02 96 85 94 20

DINAN TAXI

VOUS CHANGE LA VIE!

06 62 65 34 66

- Transports médicaux conventionnés
- Déplacements professionnels
- Itinéraires touristiques

OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

1- Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

2- Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez-pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état des serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer les lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.



SOS
PLOMBIER CHAUFFAGISTE
NEUF & RÉNOVATION
Entretien dépannage chaudières gaz fioul
Ramonage tout conduit
☎ **06 71 02 32 66**
M. MARTIN Damien
22100 TRÉLIVAN TÉL. 02 96 83 52 15

24h/24
7j/7

THERMIE PAC
SAV POMPES A CHALEUR

- AEROTHERMIE
- GEOTHERMIE
- CLIMATISATION
- PAC PISCINE

MISE EN SERVICE - ENTRETIEN - DEPANNAGE

anthonymorin@thermiepac.fr
Dinan - Saint Malo - Dol

06 16 42 38 42
www.thermiepac.fr

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



• Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



• Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



• Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



• Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.



• Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



• Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



• N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



• Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



• Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



• Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



• Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



• Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide
« Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes ! »
sur le site www.interieur.gouv.fr



SEMOD
Service Entretien
Motoculture
Outillage à Domicile

Tondeuses • Autoportées
Débroussailleuses • Tronçonneuses
Motoculteurs • Tailles Haies ...
[entretien toutes marques*]
* Sous réserve de disponibilité des pièces

Christian est à votre service
06 42 90 07 64
dans un rayon de 30 km autour de Dinan

A Vos
Pinceaux

- Peinture Intérieur - Décoration
- Ravalement - Neuf et Rénovation

Brice GORZIOU

22100 Trélivan 06.46.84.86.84 gorsiou.brice@outlook.com

**L'ATELIER
D'INGRID**

CARTE DE FIDELITE

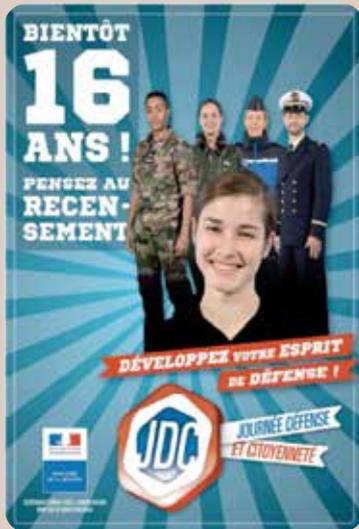
SALON DE COIFFURE MIXTE

Le lundi de 14h à 19h
Du mardi au jeudi : 9h-12h 14h-19h
Le vendredi de 8h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 17h

02 96 39 17 24

Place du 19 mars 1962 - 22100 TRELIVAN

RECENSEMENT MILITAIRE



Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

À savoir

L'attestation de recensement n'est pas requise lors de l'inscription à l'apprentissage anticipé de la conduite d'un véhicule pour les jeunes âgés de moins de 16 ans. **En aucun cas l'attestation de recensement ne peut être délivrée avant la date anniversaire des**

DINAN
AGGLOMÉRATION

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

A la garderie péri-scolaire,
rue des Clairettes :

● **séance espace-jeux ouverte aux assistants (es) maternels(elles)**
le 13 juin de 9h30 à 11h30

Pour tout renseignement :

RPAM DINAN AGGLOMÉRATION

8 Boulevard Simone Veil

22100 DINAN

rpam.dinan@dinan-agglomeration.fr

www.dinan-agglomeration.fr

Les Numéros nationaux et Sites internet

Les numéros d'écoute :

- ⇒ *Ecoute Cannabis*: 0 980 980 940 Appel anonyme et non surtaxé de 8h à 2h du matin
- ⇒ *Alcool Info service* : 0 0980 980 930 Appel anonyme et non surtaxé de 8h à 2h du matin
- ⇒ *Drogues Info Service*: 0 800 23 13 13 service anonyme, appel gratuit depuis un poste fixe de 8h à 2h du matin
- ⇒ *Tabac Info service*: 39 89
- ⇒ *SOS Joueurs*: 09 69 39 55 12 Appel non surtaxé
- ⇒ *Fil santé jeunes* : 0 800 235 236 service anonyme et gratuit pour les 12-25 ans tous les jours de 9h à 23h

Les sites internet :

- ⇒ www.promeneursdunet.fr
- ⇒ www.filsantejeunes.com
- ⇒ www.addictaide.fr
- ⇒ www.maad-digital.fr
- ⇒ www.alcool-info-service.fr
- ⇒ www.drogues-info-service.fr
- ⇒ www.tabac-info-service.fr
- ⇒ <https://sosjoueurs.org>

Prévention des addictions



La prévention des addictions est une priorité repérée sur le territoire de Dinan Agglomération. Afin d'accompagner les jeunes touchés par les addictions plusieurs structures du territoire peuvent les aider.

Réalisé en lien avec les professionnels du territoire ce document vous présente les structures spécialisées en matière d'addictions que vous pouvez solliciter.

DINAN
AGGLOMÉRATION

LES EAUX DE DINAN

FACTURE D'EAU 2019

Au cours des mois de février/mars 2019, vous avez reçu la dernière facture d'eau de l'ancien opérateur jusqu'au 31/12/2018. Cette facture n'a pas intégré, par anticipation, l'abonnement du premier semestre 2019 du fait du changement avec la création de «Eaux de Dinan» au 01/01/2019.

En conséquence, la première facture «Eaux de Dinan» que vous recevrez, prendra en compte l'abonnement total de l'année 2019 en eau potable et en assainissement.



Service clientèle la SEMOP Eaux de Dinan

Accueil physique : 9, boulevard de Préval

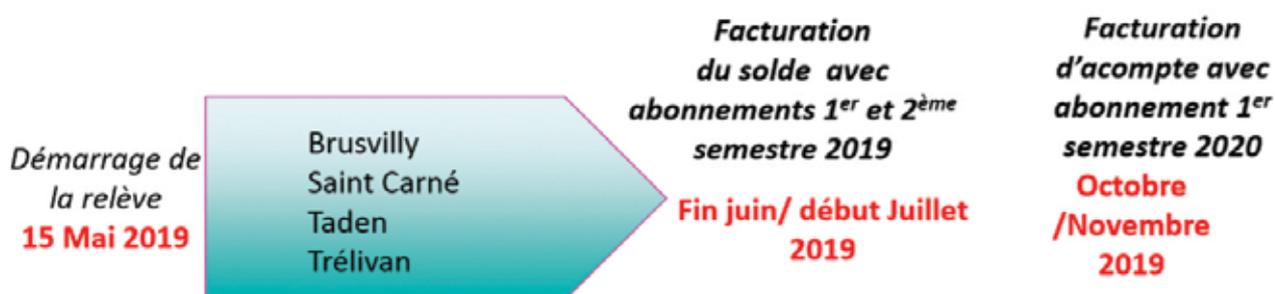
Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi : 8h30-17 h

le samedi : 8h30-12h

Contact : 0 969 329 510

**Numéros d'urgence : pour l'eau potable 09 69 32 95 10
pour l'assainissement eaux usées 02 96 87 96 09**



Rappel sur les risques de feux de végétation et de forêts

Courrier du 25 mai 2011 de la Préfecture des Côtes d'Armor

Information sur les risques de feux de végétation et de forêts :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ». En outre, le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchetterie.

Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes depuis les années 2000, de déchetteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.

LUTTE CONTRE LE BRUIT DU VOISINAGE

Arrêté Préfectoral

Le décret N° 88-523 du 5 mai 1988, pris pour l'application de l'article L-1 du Code de la Santé fixe les règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement Sanitaire Départemental définis par arrêté préfectoral du 15 février 1980.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par les intensités, et notamment ceux susceptibles de provenir :

1°) des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.

2°) des publicités par cris ou par chants.

3°) de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec les écouteurs.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa 3 du présent article pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les demandes motivées devront parvenir revêtues de l'avis du ou des Maires concernés au moins trente jours avant la ou les dates sollicitées.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles sur la demande motivée des intéressés pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.

- les samedis de 9h à 12h30 et de 15h à 19h.

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4bis : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de musique, ou appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

L'ASSOCIATION STEREDENN

regroupe plusieurs activités :

- ✓ 4 RÉSIDENCES HABITAT JEUNES
- ✓ UN RESTAURANT ASSOCIATIF
- ✓ LE CLLAJ (COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT)
- ✓ DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION
- ✓ UN CENTRE DE FORMATION
- ✓ UNE PLATEFORME SOLIDAIRE DE MOBILITÉ
- ✓ L'ESPACE FEMMES



ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES

Si vous êtes confrontée à la violence, ne restez pas seule.

Venez nous rencontrer pour trouver le soutien nécessaire afin de faire évoluer votre situation, à votre rythme.

L'Espace Femmes du Pays de Dinan est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui saura vous accueillir et prendre du temps avec vous.

Vous y trouverez écoute, compréhension et soutien et des personnes qualifiées vous aideront dans vos démarches.

S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, prenez contact par téléphone ou par mail et nous vous recontacterons.

ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

☎ 02 96 85 60 02 (ligne directe)

● les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)

Contact: **Annie OLLAGNIER** - Mail : annie.espacefemmes@steredenn.org

ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET LEURS PROCHES

☎ 02 96 85 30 84 (ligne directe)

● le jeudi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)

Contact: **Christiana BAPTISTE** - Mail : christiana.espacefemmes@steredenn.org

Vous pouvez aussi contacter l'accueil de l'Espace Femmes aux heures d'ouverture, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

au 02 96 85 60 01 (standard)

Espace Steredenn - 1 route de Dinard - 22100 DINAN



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS :

0 800 06 66 66

www.meteo.fr pour consulter la météo
carte de vigilance
www.sante.gouv.fr/canicule

Il y a danger pour ma santé lorsque :



Il fait très chaud.



La température ne descend pas,
ou très peu la nuit.



Cela dure 3 jours ou plus.

INFORMATION – PRÉVISION CANICULE ÉTÉ 2019



Madame, Monsieur,

Suite à la canicule de 2003, le gouvernement demande chaque année aux élus de recenser toutes les personnes pouvant nécessiter une assistance des services médico-sociaux ou sanitaires en cas de périodes climatiques intenses et notamment caniculaires. Je vous invite à me faire savoir à l'aide du questionnaire joint, si vous-même ou un de vos proches êtes concerné par ce risque. Cet imprimé complété est à remettre à l'accueil de la Mairie.

Le Maire, Claude LE BORGNE



Papillon à découper et à retourner à la Mairie

PERSONNE A RECENSER :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER :

ADRESSE :

PERSONNE DEMANDANT LE RECENSEMENT :

LA PERSONNE ELLE-MÊME :

UN PARENT : NOM – PRENOM et LIEN DE PARENTE :

UN PROFESSIONNEL : NOM – PRENOM – QUALITE :

RAISONS MOTIVANT LE RECENSEMENT :



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature	Où s'adresser	Pièces à fournir
Mariage	Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux conjoints	
Duplicata livret de Famille	Mairie du domicile	
Pacte Civil de Solidarité (PACS)	Mairie du domicile	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent la naissance	Livret de famille ou carte d'identité certificat du praticien
Reconnaissance : (hors mariage) • <i>Avant naissance</i> : (ne concerne que le père) l'enfant est reconnu automatiquement par la mère depuis juillet 2007 • <i>Après naissance</i>	Mairie du domicile	Carte d'identité + justificatif de domicile
	Mairie du domicile	Carte d'identité du déclarant et un extrait d'acte de naissance de l'enfant
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès	Livret de famille et certificat de décès délivré par le médecin
Inscriptions à l'école	Mairie	Livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et éventuellement certificat de radiation de l'école précédente
Inscriptions sur les listes électorales Concernent les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes qui atteindront 18 ans dans l'année.	Mairie	Carte d'identité et justificatif de domicile (Facture EDF, téléphone)
Recensement militaire (les jeunes doivent se faire recenser à la date anniversaire de leur 16 ans)	Mairie du domicile	Livret de famille et pièce d'identité
Carte nationale d'identité Passeport	Prendre rendez-vous auprès des mairies ci-dessous : Dinan, Broons, Matignon, Jugon-les-lacs, Merdrignac, Plancoët, Le Mené, Ploubalay...	Voir tableau page suivante

MODALITÉS POUR LES DEMANDES DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Depuis le 1^{er} décembre 2016, dans le département des Côtes d'Armor, les demandes de carte nationale d'identité (CNI) sont traitées selon des modalités similaires à celles en vigueur pour les passeports biométriques.

Ainsi, ces demandes seront traitées uniquement dans les 25 communes du département qui disposeront à cette date d'un dispositif de recueil permettant notamment de collecter les empreintes numérisées des demandeurs. Liste des communes équipées :

- **Arrondissement de Dinan : Broons, Dinan, Jugon-les-Lacs, Matignon, Merdrignac, Plancoët, Le Mené, Ploubalay**

Vous devez faire votre demande en ligne sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Pré-demande en ligne ou CERFA	Faire une pré-demande sur le site https://ants.gouv.fr Pour le RDV merci de vous munir du récapitulatif reçu par mail ou du numéro de pré-demande attribué (reçu par mail ou SMS)
	Epoux(se) → 1^{er} nom : nom de naissance ; 2^{ème} nom : nom d' époux(se) Mère : uniquement le nom de naissance. Dans tous les cas, il est impératif de renseigner la filiation (nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents)
Nom d'usage	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'époux(se) : acte de naissance avec mention de mariage ou acte de mariage • Nom de l'ex-époux : jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom en usage ou autorisation écrite de l'ex-époux + copie de sa pièce d'identité. • Mention «veuf» ou «veuve»: acte de décès ou livret de famille à jour.
Photo d'identité	1 photo officielle datant de moins de 6 mois , photographe fortement conseillé (non découpée, tête nue, de face, bouche fermée, visage centré et oreilles dégagées, sans lunettes, sans col roulé, écharpe, manteau, capuche, barettes) sans barrettes, bouche fermée, oreilles dégagées).
Pièce d'identité à fournir	Carte d'identité et/ou passeport
Justificatif de domicile	Un original de moins de 6 mois au nom du demandeur + photocopie : facture d'eau, d'électricité, téléphonie fixe, ou Internet (pas de téléphone mobile), assurance habitation, avis d'imposition, taxe d'habitation, loyer (les quittances de particulier à particulier ne sont pas acceptées, uniquement celles d'agences immobilières). S'il s'agit d'une impression internet, le justificatif aura valeur d'original (ex : attestation EDF)
Personne hébergée	Fournir un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, une copie de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside à son domicile depuis plus de 3 mois .
Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois	Nécessaire pour la vérification des accents, tirets . Obligatoire en cas de première demande, perte/vol, ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans (sauf si la ville a dématérialisé la délivrance d'actes d'état civil, renseignements sur le lien suivant : https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMED/EC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)
Perte ou vol	<input type="checkbox"/> Carte d'identité : fournir la déclaration de vol (gendarmerie) ou déclaration de perte (à remplir lors du RDV en mairie) + 25€ en timbres fiscaux (achat en bureau de tabac, à la Trésorerie ou sur le site internet https://timbres.impots.gouv.fr) <input type="checkbox"/> Passeport : original de la déclaration de vol (gendarmerie) ou déclaration de perte (à remplir lors du RDV en mairie)
Mineurs Présence obligatoire lors du dépôt du dossier et lors de la remise d'un passeport à partir de 12 ans pour la prise d'empreintes	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir l'original de la pièce d'identité du responsable légal signataire qui se présentera avec l'enfant lors du RDV, • En cas de séparation ou de divorce, fournir le jugement original précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant. S'il n'y a pas de jugement, fournir convention commune co-signée des 2 parents instaurant la résidence de l'enfant. en cas de garde alternée, fournir les justificatifs de domicile et les pièces d'identité des 2 parents, • Ajout du nom du père ou de la mère en usage : fournir une attestation sur l'honneur du parent non présent au RDV autorisant le port du nom d'usage (noms des 2 parents accolés dans l'ordre souhaité) + copie de sa pièce d'identité.
Tutelle ou curatelle	Fournir le jugement, si tutelle, fournir la pièce d'identité du tuteur
Timbres fiscaux pour passeport	Majeurs : 86 € / Mineurs : 42€ de 15 à 17 ans ; 17€ - de 15 ans Timbres papier : commercialisés en bureau de tabac ou à la Trésorerie Dématérialisés : se rendre sur https://timbres.impots.gouv.fr

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque proposent aux personnes handicapées dans leurs déplacements et habitant Le Bourg, de leur apporter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. Tél : 02.96.85.97.36

Horaires :

Mercredi 10h00 -12h00 ; 15h00 -17h00

Jeudi : 16h30 -18h30

Samedi : 10h00 -12h00

Horaires pendant les vacances scolaires :

Mercredi et samedi : 10h00 -12h00.

Les élèves de l'école Jean FERRAT y sont accueillis le lundi après-midi.

Le mardi de 9h30 à 12h00 :

Cours d'informatique (sur inscription).

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

Du lundi au mercredi :

8h30-12h00 / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h00 /

Après-midi : fermeture au public

Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Le samedi matin : 10h00-12h00

(fermeture le samedi matin du 13 juillet au 31 août inclus).

ÉCOLES

Ecole Jean Ferrat : 02.96.85.41.46

Ecole Mosaïque (Dinan-Léhon) :

Maternelle : 02.96.93.32.16

Élémentaire : 02.96.39.12.36

PERMANENCES DU MAIRE

Le mercredi après-midi, le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00.

PERMANENCES DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

sur rendez-vous

(prendre contact avec le secrétariat)

Suzanne LEBRETON : Finances - Ecoles Jean Ferrat et Mosaïque.

Rémi MAILLARD : Espaces publics - Voirie - Chemins de randonnée - Environnement.

Marie-Claire BOTREL : Culture et animation communale – Fleurissement – Jeunesse – Centre de Loisirs.

Jacky BAILLEHAICHE : Salles des fêtes : locations, remise des clés, maintenance et entretien.

Annie RAULT : Information, Centre Communal d'Action Sociale.

Pascal GODET : Sports.